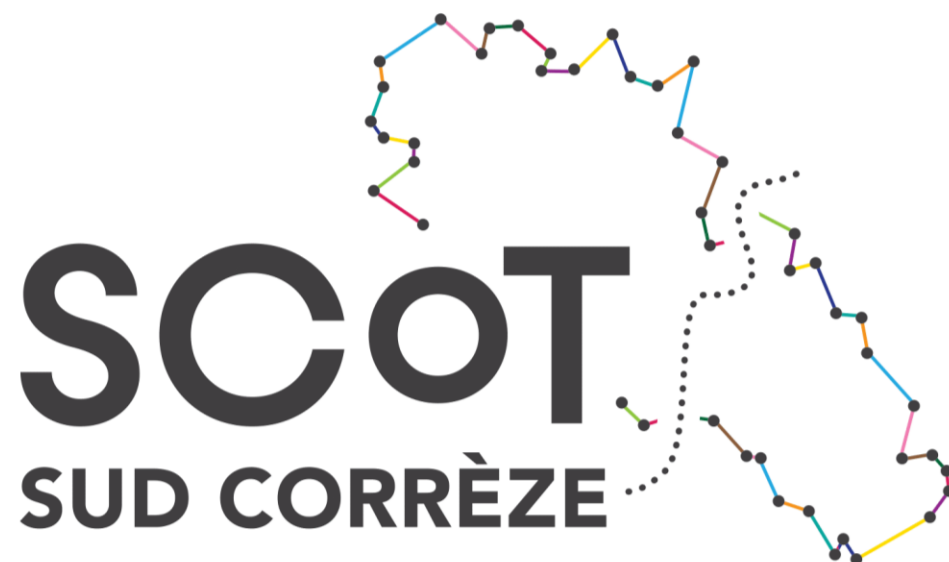




PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Pièce 1 du dossier de SCoT

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT Sud Corrèze en date du 25 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20250925-2025-9-1-AU
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025



Préambule

La présente pièce constitue le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT Sud Corrèze.

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	3
-----------------------	---

<i>Introduction</i>	5
---------------------------	---

Le cadre législatif du projet d'aménagement stratégique	5
---	---

Les enjeux issus du diagnostic territorial	6
--	---

Les enjeux issus de l'état initial de l'environnement	10
---	----

Le positionnement du territoire	15
---------------------------------------	----

Le périmètre du territoire	17
----------------------------------	----

La stratégie et les 3 grands axes du projet	18
---	----

Axe 1. Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre vie de qualité et fonctionnel 20

1.1. Une structuration territoriale dynamique.....	21
--	----

1.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés	31
---	----

1.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols	33
---	----

1.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux d'urbanisme favorable à la santé	36
--	----

Axe 2. Valoriser un territoire sûr de ses talents et potentiels économiques, qui accueille, rayonne et innove 40

2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir	41
---	----

2.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire	46
--	----

2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive.....	50
--	----

Axe 3. Préserver et valoriser la dynamique écologique locale comme support du bien vivre et du bien-être des habitants 55



3.1.	Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue	56
3.2.	Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique	60
3.3.	Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité	63
3.4.	Conforter le support agroforestier au service des sols vivants	65
3.5.	Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales	67
3.6.	Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrins naturels.....	69
3.7.	Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne	71



INTRODUCTION

Le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) joue un rôle important dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En tant que document politique central, il décline un projet spatial et temporel à horizon vingt ans, exprimant les volontés et orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire. Le PAS accompagne le développement du Sud Corrèze en répondant aux attentes de cadre de vie des populations et en anticipant les défis climatiques, énergétiques et économiques actuels et futurs. Bien que non directement opposable, il trace la ligne directrice pour le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui détaillera des objectifs précis et opposables aux documents d'urbanisme locaux. Cette projection stratégique justifie les politiques publiques visant à faciliter l'aménagement et à renforcer l'attractivité du territoire.

Le cadre législatif du projet d'aménagement stratégique

L'article L.141-3 du code de l'urbanisme décrit en détail les compétences spécifiques du PAS au sein du SCoT :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologiques, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »



Les enjeux issus du diagnostic territorial

L'identification des enjeux dans le diagnostic territorial permet de déterminer les priorités et les défis spécifiques du territoire, influençant ainsi les stratégies de développement local. Ces enjeux servent de base pour l'élaboration des scénarios de développement et du PAS, établissant un lien direct entre les besoins identifiés et les actions mises en place pour y répondre de manière cohérente et efficace.

Démographie

Le Sud Corrèze présente une croissance démographique stable depuis 2008, soutenue par un solde migratoire positif malgré un solde naturel négatif depuis 2013. La population vieillissante, avec un tiers ayant plus de 60 ans, influence la composition des ménages et la répartition des catégories socioprofessionnelles, les retraités représentant 34%. Comparé aux SCoT voisins, le Sud Corrèze est plus dynamique, avec une population plus jeune et une densité plus élevée, contribuant à une croissance plus rapide.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Maintenir un solde migratoire positif pour soutenir la croissance démographique et entraîner une augmentation du solde naturel**
- **Adapter le territoire aux caractéristiques de sa population** : services/équipements adaptés au vieillissement, mais aussi à destination des actifs/famille services pour les actifs
- **Maintenir sa place de choix dans la croissance démographique du département.**
- **Organiser le développement et l'accueil démographique du territoire selon son armature territoriale**

Économie

L'économie du territoire, bien que performante, n'a pas encore totalement récupéré des crises de 2008 et de la COVID, avec un taux de chômage faible mais une baisse de l'emploi. L'agriculture structure l'économie locale, (59% de la surface du territoire), et le tourisme, bien que moins développé, dispose d'un fort potentiel de croissance. L'industrie, représentant 15% des emplois, se développe dans divers secteurs comme l'agroalimentaire (en lien avec l'agriculture locale), l'armement, la mécanique-électronique, les cosmétiques-biotechnologies, le transport-logistique, etc. Le territoire est également connu pour ses "pépites"/filiales industrielles, des entreprises innovantes et performantes dans leurs domaines respectifs. Le commerce est concentré autour de Brive-la-Gaillarde, mais les commerces de proximité rencontrent toutefois des difficultés de pérennité.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- 
- **Assurer la capacité du territoire à conserver et à accueillir des jeunes actifs** : dans cette perspective, le développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, et représente un enjeu important
 - **Développer l'esprit du « made in Corrèze »** : s'appuyer sur les filières industrielles, agricoles et de service, marquées d'une empreinte territoriale forte pour conforter son identité
 - **Assurer un équilibre territorial en termes d'irrigation économique et commerciale qui s'appuie sur les armatures**
 - **Garantir la qualité agricole sur le long terme du territoire et accompagner les mutations liées au changement climatique**
 - **Développer une véritable identité et destination touristique.**

Habitat

La majorité des logements du territoire se concentre autour de Brive-la-Gaillarde, représentant 45,7% du parc de logement du SCoT. Malgré une offre majoritaire de grandes maisons, souvent inadaptées aux besoins des populations spécifiques, la croissance du nombre de logements s'est stabilisée depuis 2008. Enfin, le prix du mètre carré est plus élevé à l'ouest du territoire.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Proposer une offre de logement organisée en fonction de la structure et de l'armature territoriale**
- **Prendre en compte les enjeux de la vacance, ainsi que le rôle des résidences secondaires dans le fonctionnement du parc de logements**
- **Diversifier l'offre de logements pour répondre à tous les besoins** : offrir davantage de logements de petite taille, etc.

Équipements

Le Sud Corrèze dispose d'une variété d'équipements répartis différemment sur le territoire, avec une forte concentration autour de Brive-la-Gaillarde. Les équipements de santé sont majoritairement situés dans l'agglomération de Brive, ainsi que les établissements scolaires secondaires et supérieurs, causant des trajets longs pour les étudiants de zones périphériques. En matière de santé, le Sud Corrèze se distingue par son centre hospitalier et représente 51% des établissements de santé et d'action sociale de la Corrèze. Bien que le taux de couverture en fibre soit passé de 28 % à 92 % entre 2020 et 2022, certaines infrastructures demeurent insuffisantes, notamment en matière d'accueil des jeunes enfants, avec une offre en crèches et maternelles encore limitée malgré une progression notable."



Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Mieux penser la répartition des équipements au sein du SCoT selon l'armature territoriale et celle des mobilités** : notamment dans la CCMC, et réfléchir à des mutualisations / services de mobilités
- **Des secteurs à renforcer pour attirer et fidéliser des actifs** : renforcement de l'offre d'établissements scolaires pour les jeunes enfants, et amélioration des transports scolaires, développement de l'offre en formations professionnalisantes, diversification de l'offre de santé, augmentation des équipements de sport/loisir/culture.

Mobilités

86% des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale. L'offre de transport en commun est inégalement répartie sur le territoire, principalement desservie par la CABB avec un réseau ferroviaire sous-utilisé et une offre en transport en commun limitée (qui sera revue à la hausse sur la CABB à partir de janvier 2025). Toutefois, des initiatives en faveur de la mobilité douce ont été mises en place, telles que des aires de covoiturage et des bornes de recharge électrique, mais l'utilisation du vélo reste faible. En termes de mobilités professionnelles, Brive-la-Gaillarde attire 80% des actifs du SCoT (actifs résidents et y travaillant dans le SCoT).

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Maintenir une offre d'emplois pour répondre aux besoins des actifs vivants sur le territoire et rester attractif** : notamment l'attractivité de l'agglomération de Brive pour un équilibre entre actifs entrants et sortants du territoire
- **Développer l'offre de transport en commun, en accentuant la desserte vers les pôles d'emplois et de services ainsi que les nœuds de mobilités permettant des connexions avec les pôles extérieurs du territoire**
- **Poursuivre l'innovation dans les mobilités alternatives et investir dans les infrastructures nécessaires** : covoiturage, électromobilités, transports en commun, modes doux, utiliser la TVB comme support de mobilités douces, etc.
- **Développer les connexions avec l'extérieur pour augmenter l'attractivité** : connexions aux grandes métropoles, optimisation de l'utilisation de l'aéroport, etc.

Consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers



Le territoire, principalement agricole et forestier, a une part notable d'espaces artificialisés autour de Brive-la-Gaillarde. Entre 2011 et 2021, 982 hectares ont été artificialisés, principalement pour l'habitat (79,1%), avec un ralentissement du rythme annuel à partir de 2014. La surface artificialisée représente à ce jour 6% de la surface totale du territoire, 60% de la surface sont des terres agricoles, et les 34% des forêts et milieux semi-naturels. La consommation d'espace s'est concentrée autour des pôles urbains et des axes de mobilité importants comme l'A20 et l'A89. La périurbanisation autour de Brive-la-Gaillarde a favorisé un étalement urbain. La maîtrise de cette urbanisation est primordiale pour préserver les espaces agricoles et naturels tout en répondant aux besoins des habitants.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Préserver les espaces agricoles et naturels** : limiter l'étalement urbain et encourager des pratiques d'urbanisation durables et optimisées
- **Maîtriser la croissance urbaine et périurbaine** : encadrer l'expansion des zones périurbaines, favoriser une densification adaptée et la rénovation des centres-villes pour revitaliser les zones urbaines existantes et réduire la pression sur les nouvelles terres.

Paysages

Le territoire du Sud Corrèze se distingue par des paysages variés, entre collines, vallées, et plateaux limousins, avec une importante présence humaine et des ambiances paysagères diversifiées. Ce territoire possède un riche patrimoine culturel, historique et naturel, avec 30 sites inscrits et 7 sites classés, ainsi que 155 immeubles protégés. Les formes urbaines sont organisées selon les éléments paysagers et les axes de communication, avec une périurbanisation notable le long de ces axes, répondant aux besoins des habitants et des entreprises. 37 communes appartiennent au Pays d'Art et d'Histoire de la Vézère Ardoise, et cinq sont labellisées parmi les plus beaux villages de France, reflétant l'identité et le charme authentique du Sud Corrèze.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Préserver et valoriser les paysages naturels dans l'ensemble du territoire** : conserver et gérer la trame bocagère, préserver l'ouverture des panoramas, et paysages autours des zones urbanisées, maintenir des « espaces de respiration » au sein des espaces urbains
- **Protéger aussi bien le patrimoine culturel et historique remarquable que le patrimoine vernaculaire**
- **Valoriser le patrimoine comme levier d'attractivité touristique et résidentielle.**



Les enjeux issus de l'état initial de l'environnement

De manière similaire aux enjeux issus du diagnostic territorial, les enjeux/priorité identifiés dans l'état initial de l'environnement jouent un rôle fondamental dans l'orientation des actions locales. Ils permettent de s'assurer de la prise en compte du changement climatique tout au long de l'élaboration du projet, afin de le rendre le plus durable possible.

La ressource en eau

La ressource en eau du Sud Corrèze est omniprésente et essentielle. L'unité hydrographique, caractérisée par des forêts, prairies et cours d'eau, subit des pressions urbaines, agricoles et forestières. L'assainissement est vital pour le développement futur, et l'eau potable provient principalement de sources superficielles. Cette ressource vulnérable nécessite des mesures de protection intégrées dans l'aménagement du territoire et sa qualité. Ces actions sont d'autant plus importantes avec les changements climatiques à venir, qui modifieront le cycle de l'eau. La gestion de la ressource en eau doit s'appuyer sur la santé environnementale, la biodiversité et le développement territorial pour assurer sa durabilité.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Priorités 1 :**
 - Garantir le bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine : préserver la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Isle-Dronne (au nord du territoire), de la Vézère-Corrèze et de la Dordogne amont
 - La qualité de l'eau est directement en lien avec les stations d'épuration, l'industrie et le milieu agricole
 - Concilier besoin en eau potable ainsi que pour les différents usages (irrigation, industrie, tourisme, etc.) et la disponibilité de la ressource en eau au regard du changement climatique
 - Garantir le bon traitement des eaux usées et être en cohérence avec les capacités de développement.
- **Priorités 2 :**
 - Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique
 - Préserver la réserve utile des sols.

Les sols et leurs usages

La géologie complexe du territoire favorise une agriculture développée et une activité de carrières. Les sols, utilisés diversement, nécessitent une préservation pour leurs nombreux services écosystémiques. Les forêts, prairies et terres agricoles du Sud Corrèze jouent aussi un rôle important



dans le stockage de carbone, essentiel pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le stock de carbone est majoritairement associé aux forêts de feuillus, captant plus de la moitié des émissions de la région. Les sols possèdent des fonctions écologiques, agricoles, hydriques, climatiques et économiques vitales, à préserver face aux changements climatiques.

Deux vulnérabilités majeures à noter sur le territoire sont une réserve en eau faible dans certaines zones et une sensibilité accrue aux changements climatiques entraînant un assèchement, impactant la qualité des sols et les activités économiques. Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Priorités 1 :**

- Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques, afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols
- Prendre en considération l'exploitation active vis-à-vis de l'aménagement du territoire
- Prendre en compte le Schéma Régional des Carrières
- Préserver les stocks de Carbone liés aux espaces forestiers par la limitation de l'artificialisation mais également à travers une gestion durable des espaces forestiers
- Réduire la vulnérabilité des sols en luttant contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques en recherchant des solutions fondées sur la nature et en valorisant les potentiels services écosystémiques transversaux.

- **Priorité 2 :**

- Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau.

Biodiversité et dynamique écologique

La richesse écologique du territoire repose sur une diversité d'habitats avec une faune et une flore variée. De nombreux sites écologiques, tels que ZNIEFF, Natura 2000, et le Conservatoire d'Espaces Naturels, sont protégés. Le territoire comprend 59 ZNIEFF, 10 sites Natura 2000, 7 sites acquis du Conservatoire, 5 APB et 1 réserve biosphère. La faune et la flore, ainsi que la dynamique écologique, sont vulnérables au changement climatique, et les forêts jouent un rôle clé dans le stockage de carbone. Le territoire possède d'importants réservoirs forestiers et aquatiques, ainsi qu'un réseau dense de corridors écologiques. Les zones urbaines du SCoT ont un potentiel important pour le développement de la nature en ville, contribuant à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, notamment par la gestion des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur.



Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Priorités 1 :**
 - Protéger les réservoirs de biodiversité
 - Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques
 - Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation
 - Préserver les espaces forestiers, principale source de stockage de carbone sur le territoire
 - Intégrer la nature en ville dans les aménagements du territoire.
- **Priorité 2 :**
 - Restaurer et améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Risques naturels et technologiques

Le territoire du SCoT est confronté à divers risques naturels et technologiques, nécessitant des mesures pour réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement. Les risques de mouvement de terrain sont omniprésents et comprennent des chutes de blocs, coulées, effondrements, affaissements, érosions de berges, glissements et cavités. Le territoire est également sujet à des inondations dues à des crues lentes, rapides, des ruissellements et des remontées de nappe, tous exacerbés par le changement climatique. Les risques de retrait-gonflement des argiles et les mouvements de terrain augmentent la vulnérabilité de la population, bien que cette vulnérabilité varie selon les secteurs. Le SCoT est couvert par des documents de gestion des risques comme le PPRI, le PPRmt et le PPRT. Au-delà de ces documents, il est essentiel de valoriser les ressources environnementales, telles que les sols et la Trame Verte et Bleue, dans les aménagements territoriaux pour réduire les risques.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Priorités 1 :**
 - Intégrer la gestion du risque d'inondation à travers la valorisation de la Trame Verte et Bleue, ses services écosystémiques, et le cycle de l'eau
 - Limiter l'exposition de la population face au risque de mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique
 - Renforcer la prévention et la gestion des risques d'incendies de forêt, exacerbés par le changement climatique, en répondant aux enjeux de la gestion forestière, la sensibilisation des acteurs locaux et la capacité de réaction face aux feux
 - Gérer les risques en interrelations fortes avec les autres composantes environnementales et socio-économiques

- 
- Prendre en compte les services écosystémiques des milieux naturels.
 - **Priorités 2 :**
 - Mettre en œuvre une culture du risque
 - Prendre en compte les documents de gestion des risques PPR et les études d'aléas.

Nuisances et pollutions

Le SCoT Sud Corrèze est caractérisé par la pollution lumineuse, des sites et sols pollués, des émissions de polluants (transport, résidentiel, agricole), et des nuisances liées au trafic routier et à l'aéroport. Ces nuisances et pollutions affectent directement la santé environnementale des habitants. Il est nécessaire d'agir sur les mobilités et le développement urbain pour limiter ces impacts et s'adapter aux changements climatiques.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Priorités 1 :**
 - Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air
 - Participer à la réduction de la pollution lumineuse, notamment dans les principaux centres urbains du territoire
 - Concilier industrie et population locale.
- **Priorités 2 :**
 - Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
 - Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions.

Santé humaine et environnementale

La santé environnementale, selon l'OMS, comprend des aspects de la santé humaine liés à des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement. Elle inclut également les politiques et pratiques de gestion des facteurs environnementaux impactant la santé des générations actuelles et futures. Prévenir et contrôler ces facteurs permet d'améliorer la qualité de vie, de l'eau, de l'air et des sols, et de réduire le bruit.

De façon synthétique le SCoT Sud Corrèze est un territoire favorable à la santé de par son cadre de vie lié à ses paysages et à son occupation des sols alliant espaces naturels et agri-naturels, lui conférant ainsi une identité propre. Le chevelu hydrographique aux services écosystémiques



nombreux est également support d'un cadre de vie agréable et vecteur de mobilités douces ou sportives. La Trame Verte et Bleue est bien présente sur le territoire et, par son étendue, permet l'accès de tous à la nature.

Les enjeux suivants ont ainsi été soulevés :

- **Quantité et qualité de l'eau pour aujourd'hui et demain**
- **Vulnérabilité de la population aux risques naturels et technologiques**
- **Qualité de l'air pour certains paramètres**
- **Précarité climatique** : logements et îlots de chaleur urbains.



Le positionnement du territoire

Situé en Nouvelle-Aquitaine aux portes de la Dordogne et du Lot, le Sud Corrèze se positionne comme un **carrefour stratégique au cœur des flux économiques, touristiques et humains**. Son emplacement privilégié, connecté aux **grands axes autoroutiers** (A20 et A89), et à des destinations tant nationales qu'internationales via **l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne**, en font un territoire attractif pour les échanges à toutes les échelles. Le développement d'une **meilleure desserte ferroviaire**, avec un potentiel d'amélioration des lignes de transport, renforce encore sa capacité à attirer les flux de personnes et de marchandises, tout en soutenant la transition vers une mobilité plus durable.

Le Sud Corrèze est reconnu pour ses **filières économiques d'excellence**, avec des secteurs moteurs tels que l'agroalimentaire, l'armement, la mécanique-électronique, les cosmétiques-biotechnologies, ou encore le transport-logistique, qui contribuent à son rayonnement au-delà des frontières régionales. Le territoire valorise ses **richesses agricoles**, qui, à travers des productions locales de qualité et son engagement vers des pratiques durables, jouent un rôle clé dans son développement économique et la préservation de son **identité rurale**.

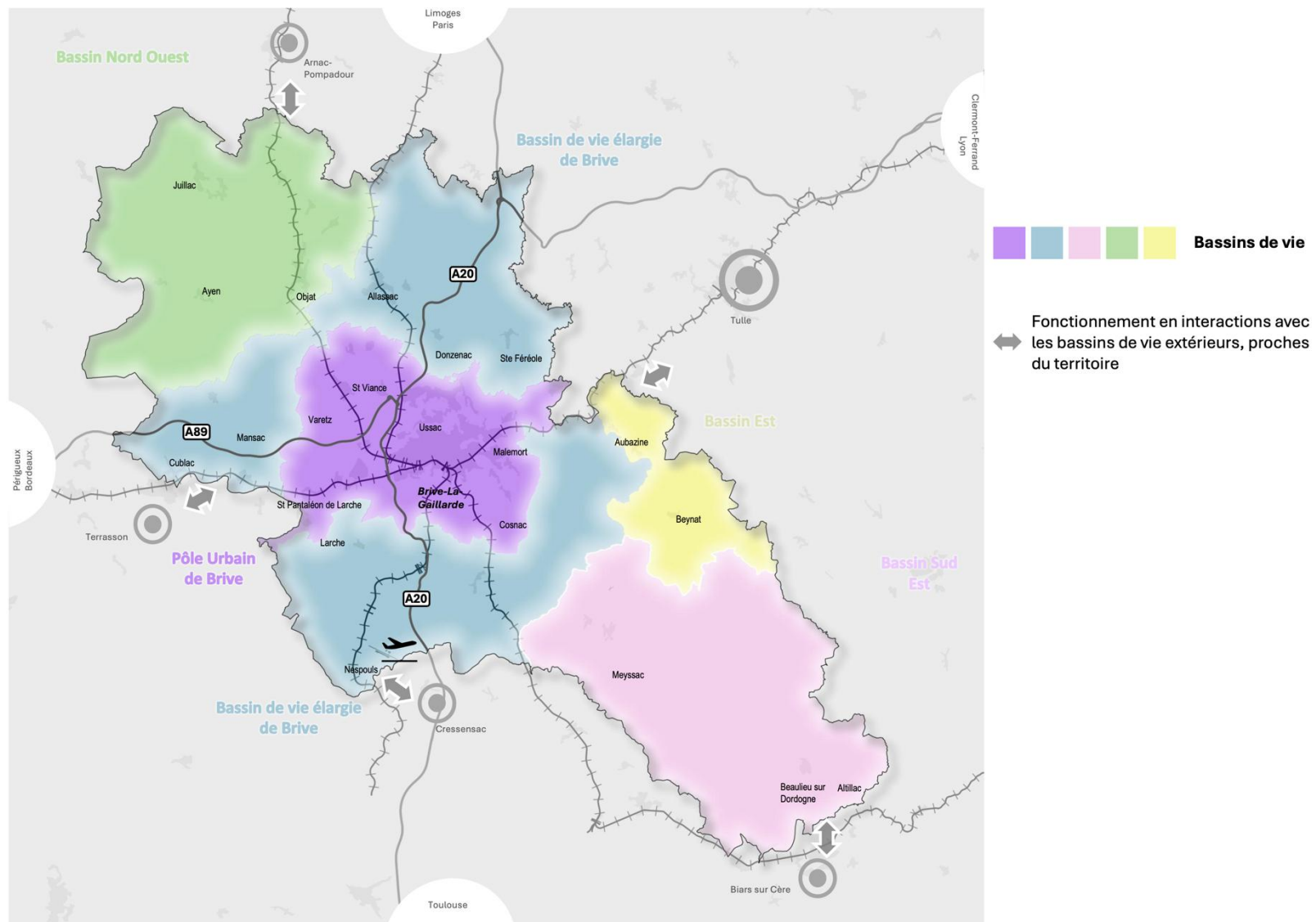
Engagé dans les **transitions énergétiques et environnementales**, la gestion durable de la **ressource en eau** est une priorité pour le Sud Corrèze. Le territoire cherche à optimiser et partager les usages de l'eau dans tous les secteurs, tout en s'assurant que les écosystèmes aquatiques et les milieux humides soient protégés et restaurés. Engagé dans les transitions énergétiques et environnementales, le Sud Corrèze se dote d'une **stratégie bas carbone ambitieuse** en réponse aux pressions climatiques et territoriales. Celle-ci mise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en intégrant le développement d'énergies renouvelables locales et la promotion de pratiques industrielles et agricoles plus durables.

Face aux évolutions des modes de vie et de consommation, le Sud Corrèze met également un point d'honneur à **revitaliser ses centres-bourgs** et à offrir une **armature urbaine cohérente**, s'appuyant sur la **complémentarité entre le rural et l'urbain**. Le développement d'un **habitat diversifié et de qualité** permet d'adapter l'offre résidentielle aux aspirations des habitants en matière de cadre de vie. La structuration du territoire repose ainsi sur une armature de polarités, combinant attractivité des zones rurales et renforcement des pôles urbains, afin de proposer des services de proximité et de revitaliser les centres-bourgs et centres-villes.

En capitalisant sur ses **ressources naturelles / patrimoniales** et ses infrastructures de transport, le Sud Corrèze souhaite renforcer son attractivité notamment touristique en promouvant un **tourisme vert et écoresponsable**. Il s'appuie sur ses accroches aux destinations touristiques majeures comme **le Périgord et les vallées de la Dordogne et de la Vézère**, tout en développant une offre touristique qui valorisent la **préservation des paysages et du patrimoine**.

Grâce à une approche intégrée combinant **développement économique, transition écologique et préservation de l'environnement**, le Sud Corrèze se projette comme un **territoire d'avenir**. Il ambitionne de concilier dynamisme économique, gestion durable de ses ressources et **qualité de vie** pour ses habitants. Ce territoire en pleine mutation est résolument **tourné vers l'avenir**, avec un positionnement stratégique qui tire parti de ses atouts géographiques, de ses filières d'excellence et de son engagement dans les transitions énergétiques, environnementales et sociales.

(Traitement : EAU)



SCoT Sud Corrèze – Projet d'Aménagement Stratégique





La stratégie et les 3 grands axes du projet

Le PAS réaffirme la volonté du territoire de se développer de manière résiliente et attractive, tout en étant respectueux des spécificités locales. Il s'agit d'une stratégie qui mise sur la valorisation des atouts économiques, écologiques et sociaux, en tenant compte des enjeux contemporains tels que les transitions économiques, écologiques et démographiques. Ces trois axes stratégiques, combinés, permettent de structurer un développement territorial équilibré, répondant aux défis actuels tout en valorisant les richesses et les spécificités du Sud Corrèze.

Axe 1 : Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre de vie de qualité et fonctionnel

Le premier axe se concentre sur l'amélioration de l'attractivité du territoire en assurant un cadre de vie de qualité. Cela inclut une structuration territoriale qui s'appuie sur une armature urbaine dynamique, la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, et l'optimisation des zones commerciales périphériques. Une stratégie de mobilité durable est mise en place pour améliorer l'accessibilité. En parallèle, la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins variés des habitants, la réduction de l'artificialisation des sols, et la préservation des paysages et du patrimoine sont prioritaires. Cette approche intégrée vise à offrir un cadre de vie harmonieux et fonctionnel, en répondant aux besoins démographiques et en assurant une utilisation optimale des ressources locales.

Axe 2 : Un territoire sûr de ses talents et potentiels économiques, qui accueille, rayonne et innove

Cet axe se concentre sur la consolidation et la valorisation des atouts économiques du territoire en misant sur l'innovation et l'attractivité. Il s'agit de promouvoir ses filières d'excellence (l'agroalimentaire, l'armement, la mécanique-électronique, les cosmétiques-biotechnologies, le transport-logistique, etc.) de soutenir les activités primaires comme l'agriculture et la sylviculture, et de développer un tourisme durable. Le territoire bénéficie d'un positionnement stratégique sur des axes majeurs et se distingue par ses savoir-faire locaux, favorisant l'émergence de filières diversifiées et innovantes. L'objectif est de créer un écosystème économique dynamique en soutenant l'entrepreneuriat et en stimulant les synergies entre les acteurs économiques locaux.

Axe 3 : Préserver et valoriser la dynamique écologique locale comme support du bien vivre et du bien-être des habitants

Ce dernier axe vise à intégrer les dimensions écologiques dans le développement territorial pour garantir un équilibre durable entre écosystèmes naturels et activités humaines. La préservation de ces ressources, la protection des espaces agricoles et forestiers, et la valorisation des milieux écologiques sont essentielles. Cet axe met ainsi en avant la nécessité d'une gestion durable de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité, afin de préserver les écosystèmes locaux tout en répondant aux besoins des habitants et à l'enjeu du partage des usages. La stratégie bas carbone est également un élément clé de cet axe pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de vie des habitants. Enfin, il s'attache à rappeler le besoin de préserver les écosystèmes naturels, de promouvoir des pratiques de gestion durable et de renforcer les liens entre agriculture, industrie et énergie pour une gestion intégrée des ressources.



Axe 1. Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre vie de qualité et fonctionnel

- 1.1. Une structuration territoriale dynamique***
- 1.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés***
- 1.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols***
- 1.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux d'urbanisme favorable à la santé***

Axe 2. Valoriser un territoire sûr de ses talents et potentiels économiques, qui accueille, rayonne et innove

- 2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir***
- 2.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire***
- 2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive***

Axe 3. Préserver et valoriser la dynamique écologique locale comme support du bien vivre et du bien-être des habitants

- 3.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue***
- 3.2. Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique***
- 3.3. Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité***
- 3.4. Conforter le support agro-forestier au service des sols vivants***
- 3.5. Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales***
- 3.6. Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrans naturels***
- 3.7. Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne***



AXE 1. AFFIRMER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE SELON UN CADRE VIE DE QUALITE ET FONCTIONNEL

L'axe 1 du PAS vise à **affirmer l'attractivité du territoire tout en assurant un cadre de vie de qualité et fonctionnel**. Il repose sur une structuration territoriale dynamique autour d'une **armature urbaine** organisée selon plusieurs **bassins de vie** et différents niveaux de **polarité**. Le territoire affirme son **ambition démographique** avec un taux de croissance moyen annuel réaliste de **+0,28% par an** entre 2020 et 2045, en **revitalisant les centres-bourgs et centres-villes** et en **optimisant les zones commerciales périphériques existantes**, tout en améliorant l'accessibilité grâce à une stratégie de **mobilité durable**.

Afin de maintenir ce dynamisme et renforcer l'attractivité du territoire, la **stratégie de logement** sera de **diversifier l'offre** pour répondre aux besoins variés des habitants en termes de taille, d'âge et de situation familiale. Le développement de **l'offre sociale en accession et en location** sera aussi privilégié pour répondre aux besoins des populations vulnérables, en ciblant particulièrement les zones desservies par les services et les infrastructures de transport.

Les dispositifs d'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), d'**ORT** (Opération de Revitalisation de Territoire), ou encore **Action Cœur de Ville** et **Petites Villes de Demain**, dont bénéficient plusieurs communes du territoire, jouent un rôle clé dans cette ambition. Ces programmes visent à renforcer l'attractivité des centres urbains et à améliorer la qualité du cadre de vie à travers des projets de revitalisation des centres-villes, de réhabilitation du patrimoine bâti, et de développement de services, équipements et de commerces de proximité. En contribuant à dynamiser l'activité économique, à attirer de nouveaux habitants, et à offrir un cadre de vie plus agréable et fonctionnel, ces dispositifs participent activement à la structuration territoriale et au rayonnement du territoire.

Enfin, la stratégie de développement du SCoT s'insère dans les dernières évolutions législatives, notamment la **loi Climat et Résilience**. Le territoire adopte une stratégie de **développement urbain durable** visant à **limiter l'étalement urbain** et préserver les espaces naturels. La démarche de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** à horizon 2050 est mise en avant en priorisant les **capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine** existante et en réalisant une densification acceptable et fonctionnelle pour les communes.

Cette stratégie globale permet de répondre aux **transitions environnementale, énergétique, économique et sociétale** actuelles, tout en assurant un **développement équilibré et cohérent** du territoire.



1.1. Une structuration territoriale dynamique

La structuration territoriale du SCoT vise à un développement équilibré et durable à travers une **armature urbaine** qui s'appuie sur des **pôles démographiques, d'équipements, de services et d'emplois**. Cette structuration favorise aussi la **cohérence territoriale** en valorisant les **rôles complémentaires** des communes, garantissant une meilleure **irrigation** des équipements/services et une utilisation optimale des ressources locales. Elle affiche un objectif de croissance démographique réaliste de **+0,28% par an** entre 2020-2045 à l'échelle du territoire. La politique commerciale quant à elle vise à **revitaliser les centres-bourgs et centres-villes** en priorité tout en **optimisant les zones commerciales périphériques**. Enfin, une **stratégie de mobilité durable** est mise en avant pour améliorer l'**accessibilité** du territoire et diversifier les moyens de déplacement afin de répondre aux besoins de tous les publics et s'insérer dans la **transition énergétique**.

1.1.1. Une armature territoriale lisible qui s'appuie sur des bassins de vie fonctionnels

Pour assurer un développement équilibré et dynamique du SCoT, une armature urbaine organisée autour de pôles démographiques, de pôles d'équipements et de services, et de pôles d'emplois qui s'inspire du SCoT précédent a été définie. L'idée est de répondre au mieux aux besoins des différents bassins de vie de proximité, permettant ainsi une meilleure irrigation des services et équipements, et une utilisation optimale des ressources locales. Un maillage solidaire des bassins de vie et des polarités urbaines, fonctionnant en réseau avec des rôles complémentaires, favorise la cohérence et l'équilibre du développement territorial.

L'ensemble des communes, y compris les communes rurales, jouent un rôle structurant pour l'aménagement du territoire. En valorisant les spécificités de chacune et leurs rôles complémentaires, il devient possible de soutenir le dynamisme global du territoire. Chaque commune doit contribuer à son niveau au maintien et au renforcement des équipements et services essentiels, à la dynamisation du commerce de proximité, à la diversification de l'offre en logements, et à la mise en valeur des spécificités locales, qu'elles soient touristiques, culturelles ou économiques.

Les communes « pôles » ont des responsabilités supplémentaires pour la diversification de l'offre de logements et l'irrigation de chaque bassin de vie, en assurant une offre de services, commerces et équipements plus large et diversifiée. Elles doivent aussi améliorer la mobilité et l'accessibilité à l'échelle des bassins de vie. Ces communes « pôles », qui bénéficient pour la plupart d'arrêts de transports collectifs structurants, sont naturellement privilégiées pour l'accueil de populations et le développement urbain. Une intensification raisonnée de l'urbanisation à proximité de ces infrastructures permettra de mieux articuler urbanisme et mobilités durables, tout en renforçant leur rôle central dans le réseau des polarités territoriales. Ainsi, l'objectif pour les différents types de communes au sein de cette armature urbaine sera de renforcer le pôle principal, dynamiser les pôles d'équilibre, réaffirmer les pôles d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain, soutenir les pôles relais, et maintenir la vitalité des communes rurales.



L'armature territoriale identifie ainsi différents niveaux de polarités, en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs rôles. Cela permet d'organiser un développement cohérent en matière d'économie, de logements et de services-équipements. Le renforcement des pôles et la dynamique des bassins de vie de proximité sont des enjeux majeurs, soutenant le maintien de la population dans les communes rurales et assurant une meilleure couverture des besoins à travers des complémentarités et des mutualisations pertinentes au sein des bassins de vie. Ce cadre repose également sur un principe général de confortement prioritaire des centres-bourgs et centres-villes, particulièrement par l'offre en logements et en services, à opposer à une urbanisation diffuse.

Le Pôle Urbain de Brive

Le pôle urbain de Brive joue un rôle central dans le rayonnement et le développement du territoire, avec des fonctions supérieures en termes d'économie, d'équipements, de services et de mobilités. Ce bassin de vie dispose de plusieurs niveaux de polarités de l'armature urbaine du SCoT, dont le pôle principal de Brive-la-Gaillarde, le pôle d'équilibre de Malemort, ainsi que 6 pôles d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain.

La stratégie de développement des polarités au sein de ce bassin de vie se décline ainsi :

- **Renforcer le pôle principal de Brive-la-Gaillarde** : en tant que pôle principal, Brive constitue le cœur de cette armature, assurant des connexions avec les grandes métropoles, proposant une offre de logements diversifiée, offrant un accès à des équipements et services de gammes supérieurs et se positionnant comme un pôle économique fort. Son rôle structurant sera ainsi à renforcer sur l'ensemble de ces aspects.
- **Dynamiser le pôle d'équilibre de Malemort** : la commune bénéficie d'une continuité urbaine dense avec Brive, et entretient un rôle structurant pour l'emploi, les mobilités et l'offre de logements qu'il est question de dynamiser.
- **Réaffirmer les pôles d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain** : Les 6 communes de Saint-Pantaléon-de-Larche, Cosnac, Larche, Ussac, Varetz, et Saint-Viance, sont des appuis stratégiques au sein du pôle urbain, ainsi que des accroches avec les communes aux alentours. Il s'agira ainsi de réaffirmer leur rôle clé en termes de gestion de la mobilité et des flux, d'équipements/services, ou encore d'emploi.



Le Bassin de Vie Élargi de Brive

Le bassin de vie élargi de Brive joue un rôle important dans le développement économique et démographique du territoire, avec plusieurs pôles de population, d'équipements et d'emplois. Ce bassin de vie comprend les pôles d'équilibre que sont Allasac et Donzenac, ainsi que des pôles relais comme Mansac, Cublac, Sainte-Féréole et Nespouls.

La stratégie de développement des polarités au sein de ce bassin de vie se décline ainsi :

- **Dynamiser les pôles d'équilibre de Donzenac et d'Allasac** : principaux pôles économiques, d'équipements, et d'emplois du bassin de vie, ces communes sont aussi essentielles pour la structuration des mobilités pendulaires nord du SCoT-Brive. Dynamiser leur rôle en tant que pôles d'équilibre participera à dynamiser la croissance et l'attractivité du territoire.
- **Soutenir les pôles relais de Cublac, Mansac, Sainte-Féréole et Nespouls** : Ces communes jouent un rôle important dans l'irrigation en équipements et services du bassin de vie, elles offrent aussi un tissu associatif de qualité et des opportunités en termes de mobilités et de lien avec les territoires avoisinants (autoroutes et aéroport). Il s'agit donc de soutenir leur rayonnement pour continuer d'irriguer leur bassin de vie, et plus généralement le territoire du SCoT.

Le Bassin Nord-Ouest

Le bassin de vie Nord-Ouest constitue le troisième bassin démographique, d'équipements et d'emplois du SCoT. Les polarités de ce bassin jouent un rôle important dans la couverture des besoins en équipements et en mobilité, assurant une meilleure irrigation du territoire et réduisant les déplacements contraints vers Brive ou d'autres pôles extérieurs.

La stratégie de développement des polarités au sein de ce bassin de vie se décline ainsi :

- **Dynamiser les pôles d'équilibre d'Objat et de Juillac** : Leur rôle structurant pour l'offre de services et d'équipements, ainsi qu'en tant que pôles d'emploi, est à dynamiser pour répondre aux exigences de proximité et renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire.
- **Soutenir le pôle relais d'Ayen** : En tant que pôle relais, Ayen contribue de manière significative à l'irrigation du bassin de vie et à la couverture des besoins en équipements. Soutenir son rayonnement permettra de répondre aux exigences des communes du bassin de vie ouest, offrant des services de proximité et soutenant le développement économique local.

Le Bassin Sud-Est



Le bassin de vie Sud-Est, avec ses deux pôles d'équilibre que sont Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne, ainsi que son pôle relais d'Altiliac, joue un rôle essentiel dans la structuration territoriale du SCoT. L'un des objectifs de cette armature est notamment de rattacher davantage ce bassin de vie au reste du territoire du SCoT, tout en valorisant sa complémentarité avec le Lot.

La stratégie de développement des polarités au sein de ce bassin de vie se décline ainsi :

- **Dynamiser les pôles d'équilibre de Meyssac et de Beaulieu-sur-Dordogne** : Meyssac dispose d'un rôle central pour l'irrigation du bassin de vie (et plus largement de la CCMC et du SCoT) en équipements et services, ainsi qu'en termes de mobilité. Beaulieu joue aussi un rôle important d'irrigation en équipements/service et d'ancrage touristique tournée vers la vallée de la Dordogne. Il est nécessaire de dynamiser leur rôle afin de s'assurer une irrigation complète du sud du territoire sur l'ensemble de ces aspects.
- **Soutenir le pôle relais d'Altiliac** : Altiliac fonctionne en complémentarité de Beaulieu-sur-Dordogne, et joue un rôle important pour le territoire d'un point de vue touristique et dans l'offre de services et d'équipements. Il sera donc question de soutenir ce rôle pour un développement harmonieux du bassin de vie Sud-Est.

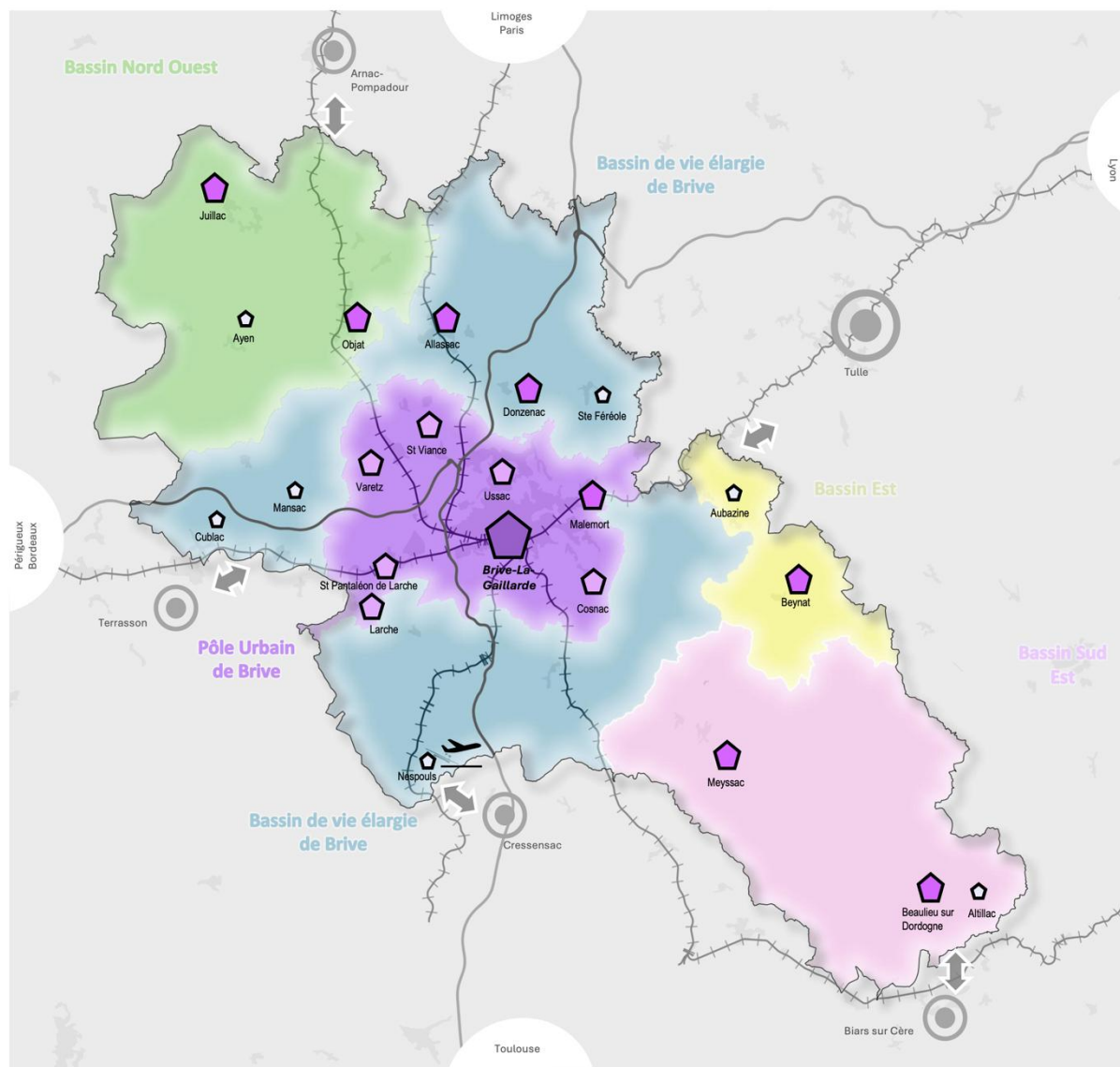
Le Bassin Est

Le bassin de vie dispose de polarités importantes pour la CCMC, ainsi que pour le SCoT notamment dans leur rôle de lien avec l'extérieur.

La stratégie de développement des polarités au sein de ce bassin de vie se décline ainsi :

- **Dynamiser le pôle d'équilibre de Beynat** : En tant que pôle d'équilibre structurant de la CCMC et de l'est du SCoT, Beynat est essentiel pour l'irrigation du bassin de vie en équipements et services de proximité, et joue un rôle touristique important. Il est nécessaire de dynamiser son rôle de pôle d'équilibre en ce sens, et notamment au regard de l'accroche qu'il permet avec l'aire d'influence de Tulle (mobilités, emplois, etc.).
- **Soutenir le pôle relais d'Aubazine** : Aubazine, porte d'entrée de la CCMC et du SCoT stratégiquement située, fonctionne en complémentarité avec Beynat. Son rôle patrimonial, culturel, touristique et de service est à soutenir pour un développement territorial équilibré.

L'Armature Urbaine du SCoT Sud Corrèze (Traitement : EAU)



Une armature urbaine organisée pour le dynamisme et l'irrigation en équipements-services (dont services de mobilité) du territoire et de ses différents bassins de vie de proximité.

⇒ **Un maillage solide de bassins de vie et polarités urbaines fonctionnant en réseau avec des rôles complémentaires**

Bassins de vie

- Pôle principal
- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité / d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain
- Pôles Relais
- Fonctionnement en interactions avec les bassins de vie extérieurs, proches du territoire

1.1.2. Des perspectives démographiques en cohérence avec un territoire actif et qui cherche à faire prospérer le multigénérationnel

Pour rappel :

- 121 166 habitants résident en 2021 sur le territoire du SCoT, sa population s'est stabilisée autour de 2010 après une période de forte croissance entre 1999 et 2010 (+0,7% de taux de croissance annuel moyen sur la période).
- Le solde migratoire est resté positif depuis 1999, avec un taux de croissance annuel moyen de ce solde migratoire entre 2015 et 2021 de +0,3%.. Le solde naturel, quant à lui, est négatif depuis 2010.
- Le taux de vieillissement continue quant à lui d'augmenter, passant de 1,1 en 2014 à 1,29 en 2021, reflétant une proportion croissante de personnes âgées de plus de 64. L'âge moyen de la population en 2021 est de 45,6ans.

La stratégie de développement choisi par le SCoT vise à maintenir et renforcer son attractivité tout en répondant aux besoins de sa population actuelle. Ainsi, le territoire ambitionne sur la période 2020-2045, un taux de croissance démographique annuel moyen de +0,28% amenant la population du territoire autour de 129 000 habitants à horizon 2045, soit environ 8 800 habitants supplémentaires par rapport à 2020 (correspondant à une moyenne d'environ 350 habitants supplémentaires par an). Cet objectif réaliste et réalisable, pourra être atteint notamment en renforçant l'attractivité territoriale, en améliorant l'offre de logements, de services, de transports et d'opportunités d'emploi. Il est également essentiel de maintenir un solde migratoire positif en attirant de nouveaux résidents grâce à une politique d'accueil favorable et des opportunités économiques.

Dans le DOO, cette stratégie sera détaillée par bassins de vie, et selon l'armature urbaine du territoire pour prendre pleinement en compte les caractéristiques spécifiques de chaque secteur, et assurer un développement équilibré et cohérent.

Cette approche intégrée, équilibrée et durable est essentielle pour assurer la vitalité et la pérennité à long terme du territoire du Sud Corrèze. Le projet vise à organiser un développement cohérent qui valorise les complémentarités entre le rural et l'urbain, tout en renforçant l'attractivité du territoire grâce à un tissu économique solide et reconnu. En répondant aux besoins variés de la population, notamment des actifs et des jeunes, il s'attache à maintenir un cadre de vie de qualité pour tous. Face aux défis liés au vieillissement démographique, le Sud Corrèze cherche à encourager un dynamisme local, revitaliser les centres-bourgs et centres-villes, et s'organiser autour de pôles urbains attractifs offrant des emplois à proximité, pour non seulement stabiliser mais aussi revitaliser sa population.



1.1.3. Une politique commerciale qui revalorise la proximité et assure une évolution qualitative et maîtrisée des espaces commerciaux de périphérie

Pour un commerce de centres-bourgs et de centres-villes valorisé, qui maintient son rôle de lien social et qui permet de redynamiser ces centres, il est nécessaire de le dynamiser en priorité en mettant l'accent sur des actions telles que : l'amélioration qualitative des espaces publics et des centres urbains, la lutte contre la vacance commerciale (en lien avec la lutte contre l'habitat vacant), et la promotion de la mixité fonctionnelle). Il s'agit aussi d'anticiper les conséquences liées à l'évolution du commerce, notamment drive, e-commerce, etc., et les aménagements que cela impliquera.

D'autre part, afin de protéger/dynamiser ce commerce de proximité mais aussi de répondre à l'ensemble des besoins (commerce nécessitant de plus grands espaces, etc.), il s'agit de privilégier l'adaptation et la diversification des zones commerciales périphériques existantes. L'objectif est d'avoir une réelle complémentarité entre l'offre de centres-bourgs/villes et de périphérie. Pour ce faire, il sera question dans les zones commerciales existantes de privilégier :

- La (re)qualification et réorganisation des espaces : Optimiser les parcs pour améliorer la capacité d'accueil et l'usage du foncier, améliorer la fonctionnalité et la qualité des espaces, proposer des services mutualisés, envisager des mutations ponctuelles vers des usages non commerciaux (activités productives, services) dans une logique de réaménagement global, etc.
- La densification et mobilisation des friches : Utiliser les espaces et locaux vacants pour densifier les zones commerciales existantes
- L'amélioration de la qualité environnementale, paysagère et fonctionnelle
- La modernisation de l'offre commerciale existante au regard de l'évolution des pratiques d'achat (click and collect, e-commerce, etc.)

1.1.4. Une stratégie globale pour une mobilité durable et accessible

La stratégie de mobilité sur le territoire peut se résumer en deux points complémentaires :

- Le renforcement de l'accessibilité du territoire pour valoriser son positionnement et son rôle tant à grande échelle que localement
- Le renforcement de l'irrigation interne du territoire, en développant les mobilités durables, diversifiant les moyens, et en s'adaptant à l'ensemble des publics

En premier lieu, on retrouve donc la nécessité de renforcer l'accessibilité du territoire, tant par rapport aux territoires voisins (Corrèze, Dordogne, Lot, etc.), qu'à plus grande échelle (Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand, Paris, etc.). La volonté est ainsi de rendre le territoire plus attractif pour différents des publics (touristes, entreprises, futurs résidents, etc.). A ce titre, le projet d'aménagement stratégique réaffirme le soutien du territoire aux projets suivants :

- 
- Le maintien et le développement des lignes aériennes reliant le territoire à des destinations nationales et internationales (Paris, Nice, Ajaccio, Londres, Bruxelles, Séville, Porto, etc.)
 - Le développement de l'offre de navettes pour relier l'aéroport à Brive-la-Gaillarde
 - L'amélioration de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), afin de désenclaver le territoire en assurant une liaison avec les grandes métropoles pouvant attirer des résidents, étudiants, touristes.
 - Le renforcement de l'offre de l'étoile ferroviaire de Brive et favoriser l'usage du train :
 - Ligne direct Tulle-Brive-Périgueux-Bordeaux
 - Objat-Limoges
 - Brive-Tulle-Ussel-Clermont
 - Brive-Aurillac

Le second point s'intéresse davantage au développement des mobilités internes afin de jouer la carte de l'agilité pour une diversification des moyens de déplacements qui s'adaptent aux différents publics et contextes urbain et rural (actifs, touristes, scolaire, etc.). Un des objectifs principaux est de proposer des services à la mobilité qui permettent des déplacements plus diffus mais partagés et attractifs. Il est important de rappeler que cette stratégie se retrouve dans le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération du Bassin de Brive, qui vise à réduire l'usage de la voiture individuelle, à favoriser les mobilités douces et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les polluants. Ainsi le territoire visera à :

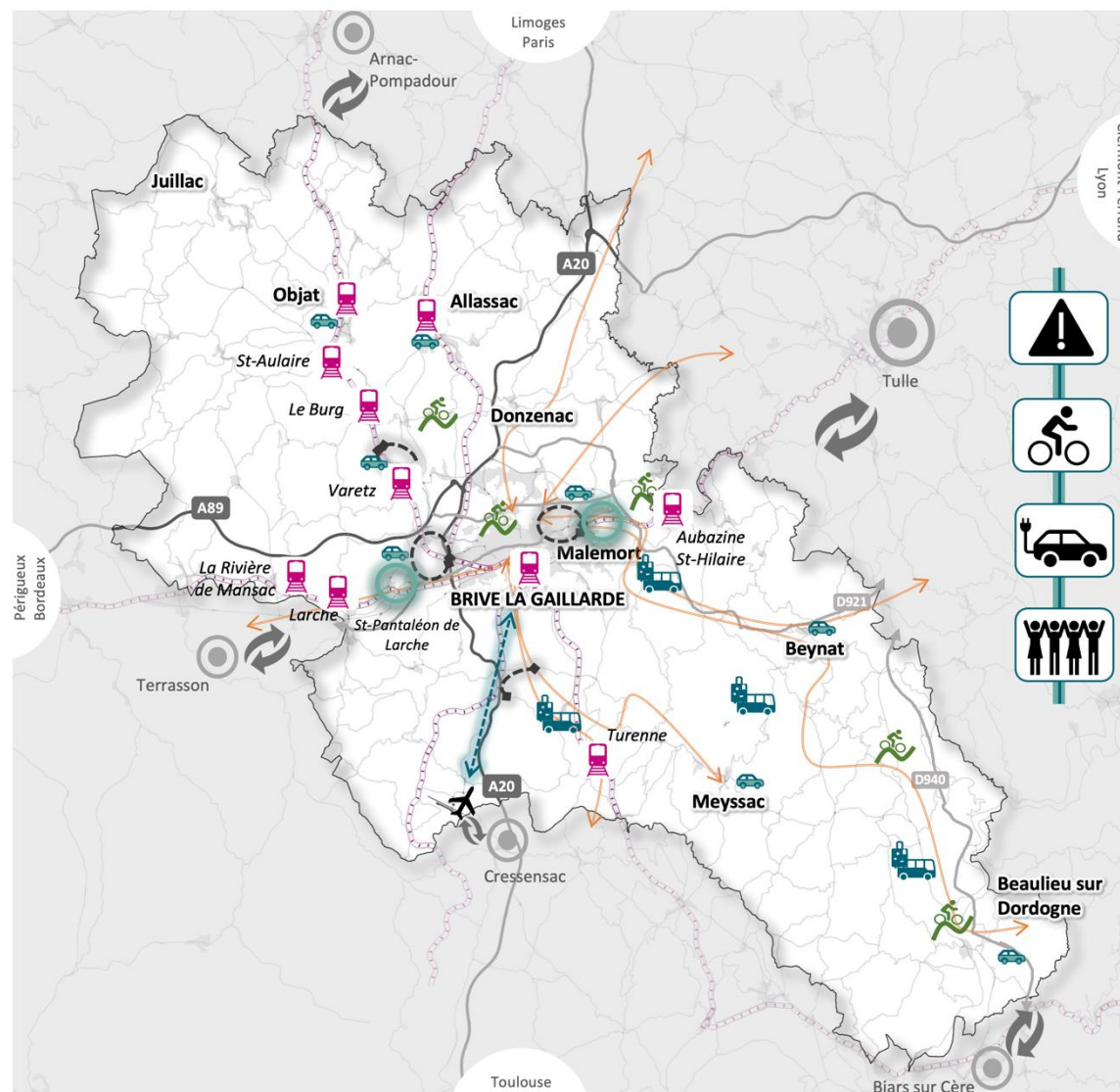
- Poursuivre le développement des lignes de transports en communs dont il a la compétence
- Soutenir le maintien et le développement des lignes de train et de car régionales qui offrent connexions internes entre les différents pôles d'attractivité du territoire et au-delà
- Développer le transport à la demande de façon plus ciblée (particulièrement à destination des personnes âgées et des publics captifs / isolés)
- Développer des pôles multimodaux
- Développer du co-voiturage et de l'autopartage, notamment par des plateformes numériques
- Poursuivre le développement des aires de covoiturage tant en centres-villes/bourgs, qu'au niveau des routes départementales
- S'appuyer sur des initiatives locales de solidarité (ex : services pour personnes âgées)
- Promouvoir la location de véhicules électriques (vélos, voiture, etc.), et installer les aménagements liés (bornes de recharge, etc.)
- Développer davantage d'aménagements et d'équipements pour faciliter l'usage des vélos (pistes cyclables, voies vertes, arceaux et box à vélo sécurisés, sécurisation des voiries, etc.)
- Poursuivre le développement des voies vertes pour les cyclistes, les touristes, et en soutien à la trame verte et bleue.
- Mutualiser les services de transport entre les publics (ex : ouvrir l'accès du transport scolaire à tous les publics).
- Développer des moyens de mobilité touristique :

- 
- Proposer de la location de véhicules et moyens de mobilité douce/durable
 - Promouvoir l'ouverture de liaisons de transport entre les grands points d'intérêts, notamment pendant les saisons touristiques.

En parallèle, il sera question de s'attacher à sécuriser des usages et notamment dans l'insertion des mobilités douces aux niveaux des réseaux routiers (signalétique, partage des voies, etc.).

Il est par ailleurs essentiel de souligner l'importance des projets de déviation de Varetz ainsi que des contournements de Brive et de Malemort, nécessaires à la fluidification de la circulation sur le territoire. Ces infrastructures permettent de désengorger les axes principaux, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant les nuisances sonores et la pollution, tout en facilitant les déplacements quotidiens et les échanges économiques.

L'armature des mobilités (Traitement : EAU)



-  Réseau ferré national
-  Autoroutes
-  Départementales structurantes
-  Départementales
-  Lignes de bus régionales
-  Renforcer les haltes/gares ferroviaires
-  Assurer une liaison aéroport et autres transports
-  Favoriser le co-voiturage quotidien intra-territorial
-  Renforcer les pôles multi-modaux existants
-  Poursuivre le développement d'un réseau de voies vertes
-  Favoriser les mobilités touristiques
-  Fluidifier les déplacements via les projets de déviation de Varetz, du contournement de Brive, du contournement de Malemort, et du contournement sud (Noailles)
-  Fonctionnement en interaction avec les bassins de vie extérieurs, proches du territoire
-  Soutenir sur l'ensemble du territoire :
 - La sécurisation des axes et des usages
 - Le développement des modes doux
 - L'électro-mobilité
 - Les initiatives de déplacement en commun

1.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés

Pour répondre aux besoins variés des populations en termes de revenus, âges, de typologie des ménages, ou encore de qualifications, il est nécessaire de développer une offre de logements diversifiée et de qualité. Cette diversité permet d'attirer de nouveaux habitants et de répondre aux évolutions des ménages existants, tout en évitant la spécialisation de logements uniformes dans certains secteurs. En offrant des logements adaptés aux **différentes étapes du parcours de vie**, en prenant en compte le **vieillessement**, les **nouvelles compositions familiales**, la **décohabitation**, et les besoins liés au **travail à domicile**, il s'agit de promouvoir une **mixité résidentielle** bénéfique et favoriser des **parcours résidentiels fluides et inclusifs**.

1.2.1. Développer une offre de logements diversifiée et de qualité, adaptée à l'ensemble des besoins

Pour rappel :

- *En 2021, le territoire comptait 71 969 logements, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de +1,4 % entre 1999 et 2010, ralentissant à +0,6 % entre 2015 et 2021.*
- *Les résidences principales représentent 81,1 % du parc, contre 9,1 % de résidences secondaires et 9,7 % de logements vacants.*
- *Enfin, 45 % des logements datent d'avant 1970, et 64 % disposent de 4 pièces ou plus, traduisant un parc spacieux mais ancien.*

Pour répondre aux besoins variés des actifs, des jeunes, des familles et des personnes âgées, il faut développer une offre de logements diversifiée et de qualité attractive sur le territoire. Offrir une diversité de logement permet à la fois d'attirer de nouveaux habitants, mais aussi de répondre au desserrement des ménages vivant déjà dans le SCoT.

Il est aussi question de proposer des logements adaptés à l'évolution des modes de vie, et aux différentes étapes du parcours résidentiel. Il s'agit ainsi d'éviter les spécialisations de mono-produits selon les secteurs et de promouvoir une mixité de l'offre de logements pour répondre aux besoins diversifiés des habitants. Cela permet de créer des parcours résidentiels fluides et adaptés aux différentes étapes de la vie.

A titre d'exemple, cela inclut :

- La flexibilité des logements pour répondre aux différentes étapes des parcours de vie, et aux changements dans la composition des ménages (familles monoparentales, recomposées, etc.).

- 
- La prise en compte du vieillissement : logements avec une possibilité d'adaptation pour le maintien à domicile, logements intergénérationnels, logements situés à proximité des services et dotés d'une offre sociale adéquate, etc.
 - La prise en compte de la bi-résidence et du travail à domicile.

D'autre part, dans un parc existant caractérisé par la prédominance de logements de grande taille et la présence d'un bâti ancien traditionnel, il est nécessaire de moderniser et d'adapter l'offre de logements pour qu'elle soit attractive et adaptée aux besoins actuels et futurs des résidents. La diversification des logements sur le territoire doit donc notamment s'attacher à la variété des tailles pour répondre à ces besoins grandissants (publics jeunes, seniors souhaitant se rapprocher des centres de villes/bourgs ou villages, etc.). Afin de moderniser l'offre de logements, il est aussi nécessaire d'encourager la rénovation énergétique et l'écoconstruction.

La diversification des logements doit aussi soutenir l'offre en location, moyenne durée ou permanent, pour attirer des actifs et pour faciliter le parcours résidentiel (décohabitation, etc.), le logement des étudiants, apprentis et saisonniers.

Enfin, la diversification de l'offre de logement doit prendre en compte les besoins des publics spécifiques tels que : saisonniers, étudiants, alternants, personnes en situation de handicap, hébergement d'urgence, gens du voyage, etc.

1.2.2. Développement de l'offre sociale en accession et en location

Le développement de l'offre sociale en accession et en location vise à répondre aux besoins de logement des populations les plus vulnérables. Il est essentiel de poursuivre le développement d'une offre aidée et sociale, adaptée aux besoins réels.

Cette offre doit privilégier les localisations dans les pôles bien dotés en services et à proximité d'infrastructures de transport proposant aussi des alternatives à la voiture individuelle, sous réserve de la disponibilité des financements. De plus, il faut prendre en compte tout particulièrement les besoins des populations les plus modestes, en veillant à ce que les logements proposés soient accessibles et adaptés à leurs situations économiques. Dans ce cadre les communes soumises à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain s'inscriront dans une trajectoire tendant à la réponse aux exigences légales et les objectifs devront prendre en compte les contrats de mixité sociale applicables.

Par ailleurs, il est important de considérer des opportunités d'une offre spécifique hors des pôles, notamment en milieu rural, pour répondre aux besoins locaux. Cela peut inclure des initiatives telles que l'acquisition-amélioration de logements anciens, via des acquisitions par des bailleurs, le conventionnement de logements privés ou communaux, etc.

Enfin, adopter une approche solidaire entre communes à l'échelle des EPCI est nécessaire afin d'assurer une répartition adaptée des ressources et des opportunités de logement sur l'ensemble du territoire.



1.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols

Face aux évolutions réglementaires et législatives, notamment la **loi Climat et Résilience**, en l'état actuel des textes et à **l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** (ENAF), le territoire a choisi d'adopter une stratégie de développement urbain durable et de qualité. L'objectif est à la fois de **s'engager vers une démarche de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050** pour **limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels**, tout en **répondant aux besoins** croissants en matière de **logement et de services**. Cette approche vise à **mobiliser prioritairement les capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante**, en **optimisant l'utilisation du foncier** disponible et en **améliorant la qualité de vie** des habitants.

Entre les années 2011 et 2020 incluses (10 ans), il a été observé par le CEREMA une consommation d'espace de 975 hectares, soit 97,5 hectares par an en moyenne.

L'objectif est que le territoire contribue, à son niveau et sur la temporalité de sa programmation, à une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à échéance 2050 promue par la Loi Climat et Résilience (en l'état actuel des textes).

Pour cela, les stratégies résidentielles et économiques du SCoT ainsi que son parti d'aménagement et environnemental doivent permettre de limiter la consommation d'espace avec un objectif se positionnant autour de 772 hectares maximums sur 2021 – 2045.

Sur la première décennie, 2021-2031, cette trajectoire amène vers une réduction de l'ordre de 52% du rythme de la consommation d'espace par rapport à celui de 2011-2020.

Sur 2031-2040, et à 2045, le SCoT prévoit de réduire le rythme de consommation d'espace par rapport à la décennie précédente afin de respecter la limitation de la consommation d'espace maximale qu'il s'est fixé à sur 2021-2045 (772ha dont environ de l'ordre de 78% pour le résidentiel, 16% pour l'économie et 5% pour les infrastructures structurantes).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT pourra préciser ces surfaces et cette trajectoire. En outre, il déclinera, par secteurs géographiques et/ou par communes, la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

1.3.1. Mobilisation prioritaire des capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante

La mobilisation des capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante a pour but de promouvoir un développement urbain durable et équilibré, tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers, et en optimisant les ressources disponibles. Cette démarche est nécessaire pour répondre aux transitions environnementale, énergétique, économique et sociétales actuelles, ainsi qu'aux évolutions réglementaires (notamment la loi Climat et Résilience).



Afin de prioriser les capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante, le territoire peut poursuivre/mettre en place plusieurs actions à effet levier :

- Agir sur les logements vacants (*pour rappel, le SCoT enregistre un taux de logements vacants à 9,7% en 2021*) : identifier et mobiliser les logements inoccupés pour les réintégrer dans le parc de résidences principales, se fixer des objectifs de taux de vacance ambitieux mais aussi adaptés à la réalité des situations.
- Stabiliser le nombre de résidences secondaires (*pour rappel, le SCoT enregistre un taux de résidences secondaire à 9,1% en 2021*)
- Intégrer les besoins en logement pour le renouvellement du parc: s'assurer que l'offre de logement soit adaptée aux besoins actuels et futurs des habitants, en termes de qualité et de quantité
- Monter en qualité dans les manières d'aménager et construire: optimisation du foncier disponible pour limiter la consommation d'espace, tout en visant à l'amélioration du cadre de vie (travail sur les formes urbaines, l'orientation des habitats, le positionnement des jardins, etc.)
- Optimiser les espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine : fixer un minimum de taux de création de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine, prioriser la densification/la réhabilitation des dents creuses, friches, etc.
- Conserver/retrouver l'usage de bâtis existants (notamment dans l'ancien): encourager le changement d'usage, faire évoluer le bâti existant pour améliorer le confort, augmenter la performance énergétique des bâtiments, etc.
- Encourager la rénovation énergétique et l'écoconstruction : promouvoir des travaux visant à réduire la consommation énergétique des logements, utiliser des matériaux biosourcés, intégrer des principes de conception passive, privilégier des solutions locales et durables, etc., en valorisant les entreprises et savoir-faire artisanaux du territoire
- Renforcer le dynamisme des centres-villes, bourgs et villages: valorisation des commerces de proximité, de la vie sociale et des services locaux
- Favoriser les conditions pour la pratique des mobilités durables: sécurisation des infrastructures de transports, diversités des modes de transport, etc.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des dispositifs déjà mis en place sur le territoire, comme les différentes ORT et OPAH, ainsi que les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, qui visent à revitaliser les centres-villes, réhabiliter les logements et renforcer l'attractivité des espaces urbains. Ce sont des exemples de dispositif visant à mieux mobiliser les capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante, en évitant l'étalement urbain, en optimisant l'usage des ressources disponibles, et en favorisant une densification maîtrisée et durable.



1.3.2. Densifier de manière acceptable

La densification urbaine est un enjeu majeur pour répondre aux besoins croissants de logement, optimiser l'utilisation des ressources foncières et réduire l'étalement urbain, qui consomme des espaces naturels, agricoles et forestiers. Faire de la densité de manière acceptable implique de concevoir des espaces de vie qui préservent la qualité de vie des habitants, en intégrant harmonieusement les nouvelles constructions dans le tissu urbain existant et en valorisant les espaces verts et les équipements de proximité. Pour une densification réussie dans le SCoT, il faudra s'appuyer sur la diversification des formes urbaines, l'adaptation architecturale et paysagère, ou encore une gestion qualitative des espaces verts.

Premièrement, la diversification des formes urbaines est nécessaire afin de mieux intégrer les opérations dans le paysage, optimiser l'utilisation du foncier et favoriser une insertion environnementale respectueuse. De plus, les compositions architecturales et les modes d'implantation du bâti, particulièrement dans les espaces plus denses, permettent d'utiliser le foncier disponible de manière plus efficace. Il faut y inclure la gestion des espaces de respiration ainsi que l'intimité des espaces privés. La densité peut aussi être augmentée par le biais de l'aménagement viaire et du découpage parcellaire (lots de tailles variées permettent une diversité d'offre, avec des implantations qui maximisent l'utilisation des espaces extérieurs privés).

D'autre part, la gestion paysagère des hauteurs permet de maintenir l'harmonie architecturale des quartiers, il s'agit ainsi de concevoir des bâtiments capables d'accueillir plusieurs logements sans provoquer de ruptures brutales avec la morphologie bâtie existante. L'objectif est d'assurer une transition en douceur entre les nouvelles constructions et les structures environnantes, préservant ainsi le caractère du quartier.



1.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux d'urbanisme favorable à la santé

Le territoire s'engage dans une démarche globale visant à garantir un **cadre de vie de qualité**, en intégrant les **enjeux de santé**, de **cohésion sociale** et de **résilience** face aux **risques** naturels et technologiques ainsi qu'aux **nuisances et pollutions**. Les politiques d'aménagement du territoire s'attachent à améliorer le bien-être des habitants en facilitant **l'accès aux soins**, en créant des **espaces publics conviviaux** et en assurant une **accessibilité aux services** essentiels. En parallèle, la prise en compte des **impacts environnementaux** et des **phénomènes climatiques** permet **d'anticiper** et de gérer les risques tout en préservant l'environnement et les paysages locaux. Cette approche intégrée cherche à renforcer le lien social, tout en favorisant une **urbanisation durable** et respectueuse des besoins des générations futures.

1.4.1. Favoriser la santé et le bien-être des habitants

Améliorer l'accessibilité aux soins est une priorité pour le territoire du Sud Corrèze. Face aux défis rencontrés dans certaines zones sous-desservies, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter le nombre de professionnels de santé et à mieux répartir les services sur le territoire, en s'appuyant sur les armatures urbaines et de mobilité. L'objectif est d'assurer à tous une accessibilité aux soins, en particulier dans les secteurs où l'offre est insuffisante.

Par ailleurs, la santé environnementale prend une place de plus en plus importante dans la planification urbaine et territoriale. L'intégration de la santé dans l'aménagement du territoire permet non seulement de réduire l'exposition aux nuisances, mais aussi de favoriser des environnements sains, en promouvant notamment les espaces de nature en ville (aussi bien dans les centres-bourgs ruraux) et les mobilités douces. Ces actions contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants tout en tenant compte des impacts environnementaux sur leur bien-être.

Enfin, l'adaptation face au changement climatique constitue un enjeu de taille pour le système de santé local. Les infrastructures et services de santé doivent être renforcés pour répondre efficacement aux phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, dont la fréquence et l'intensité ne cessent d'augmenter. Il est également nécessaire de lutter contre la précarité énergétique en améliorant la performance des logements et en soutenant les ménages vulnérables. En augmentant la résilience des systèmes de santé et des habitations, le territoire entend mieux protéger sa population face à ces nouveaux défis.

1.4.2. Valoriser la cohésion sociale et la convivialité des espaces urbains

Valoriser la cohésion sociale est un enjeu majeur pour le territoire, il s'agit non seulement de développer les infrastructures et services existants en matière de santé et de mobilité, mais aussi de favoriser l'inclusion en garantissant que les équipements et services soient accessibles à tous. Cette démarche vise à renforcer le tissu social et à lutter contre l'isolement, en offrant des solutions adaptées à chaque habitant.



Dans cette optique, il est essentiel de garantir un accès équitable aux services de base. Placer des équipements tels que les écoles, les centres de santé, les bibliothèques, les parcs et les commerces à distance de marche des résidents doit être encouragé afin de favoriser l'inclusion et le soutien aux populations les plus vulnérables, tout en créant un cadre de vie équilibré et durable.

À chaque échelle, l'aménagement doit promouvoir la création d'espaces publics conviviaux qui servent de lieux de rencontres et d'échanges, contribuant ainsi à réduire l'isolement. Le SCoT soutient également les initiatives locales portées par les coopératives, les entreprises sociales et les associations qui œuvrent pour une inclusion sociale et économique durable, dans les villes, villages et quartiers du territoire.

1.4.3. Préserver l'environnement et maîtriser les risques dans un contexte de changement climatique

La réduction des pollutions atmosphériques et des nuisances est un enjeu central pour le SCoT. La qualité de l'air est directement affectée par les émissions de particules fines et autres polluants liés au trafic routier et aux activités humaines. Ainsi, la promotion des mobilités douces et l'aménagement d'infrastructures facilitant l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle visent non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à améliorer la qualité de l'air. Réduire la pollution atmosphérique contribue à diminuer les risques sanitaires pour la population et à créer un environnement plus sain. Ces efforts sont indispensables pour limiter les nuisances liées au bruit et pour garantir une meilleure qualité de vie.

Dans une démarche de réduction des impacts environnementaux, la gestion des déchets repose sur le respect de la hiérarchie des modes de traitement. Cela implique de privilégier en priorité la prévention et la réduction des déchets à la source, suivies de la valorisation matière, comme le recyclage ou le compostage, avant de recourir à la valorisation énergétique lorsque cela est nécessaire. Le développement du réseau de collecte et l'encouragement de l'économie circulaire, notamment à travers des centres de tri et de compostage, contribuent à valoriser les déchets localement selon ces principes. Ces actions, conformes à la hiérarchie définie par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et réaffirmée dans le SRADDET, visent à réduire l'empreinte écologique tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

En parallèle, le territoire a pour objectif d'identifier et de maîtriser les risques majeurs qui menacent les personnes et les biens, tout en intégrant ces contraintes dans les stratégies d'aménagement du territoire. Plusieurs types de risques naturels nécessitent des actions spécifiques :

- **Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles** : Ces phénomènes sont fréquents dans le territoire, la mise en place de pratiques telles que la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux de ruissellement sont nécessaires pour prévenir l'aggravation de ces risques. Ils doivent aussi être pris en compte dans l'aménagement et l'extension de nouvelles zones urbaines, ainsi que dans le cadre de l'exploitation de la ressource forestière et de la sylviculture qui se doit d'adopter des pratiques durables qui prennent en compte ces risques.

- 
- Risque d'inondation : Les inondations représentent un danger réel pour de nombreuses communes bordant les cours d'eau principaux comme la Corrèze et la Vézère. La gestion du risque passe par la protection des zones d'expansion de crues, et par l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux, notamment dans les secteurs à enjeux économiques et résidentiels. Les PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) jouent un rôle clé dans la régulation des constructions en zones inondables.
 - Risque feu de forêt : En raison de la nature de ses paysages et du changement climatique, le territoire est de plus en plus exposé aux risques de feux de forêt. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs de prévention, tels que l'entretien des sous-bois, la création de pare-feux et la mise en place de zones tampons entre les espaces naturels et les zones habitées. La sensibilisation des habitants et des acteurs locaux, ainsi que la collaboration avec les services de gestion forestière, jouent un rôle clé dans la réduction de ce risque. Par ailleurs, l'aménagement des nouvelles zones urbaines doit tenir compte de ce risque pour limiter l'exposition des populations.

L'augmentation de ces risques naturels et technologiques sur le territoire du Sud Corrèze est directement liée aux effets du changement climatique. La fréquence et l'intensité accrues des inondations, des feux de forêt, des mouvements de terrains et du retrait-gonflement des argiles soulignent l'impact de ces changements. Face à ces phénomènes, l'adaptation des politiques publiques et des stratégies d'aménagement est indispensable pour mieux protéger les habitants et les infrastructures. Le développement d'une culture du risque, qui inclut une anticipation proactive des risques dans les processus de planification et de gestion, s'avère donc essentiel. L'intégration de solutions résilientes et durables, alliant gestion des risques et préservation de l'environnement, devient essentielle pour répondre à ces enjeux et assurer un développement sécurisé et harmonieux du territoire.

Les risques technologiques et industriels, liés notamment aux ICPE et au transport de matières dangereuses, constituent une préoccupation majeure pour le territoire du Sud Corrèze. Ce dernier abrite plusieurs sites industriels sensibles, principalement localisés autour des zones de Brive et Malemort, où les risques technologiques sont particulièrement élevés. La maîtrise de ces risques repose avant tout sur le respect des mesures indiquées dans les PPRT afin de limiter l'exposition des populations.



L'axe 1 a posé les fondations d'un territoire attractif et structuré, en s'appuyant sur une offre de logements diversifiée, des services adaptés, une armature urbaine cohérente et une organisation renforcée des mobilités. Cette structuration s'accompagne également d'une démarche de sobriété foncière, favorisant un développement durable et adaptés aux contextes locaux. Ces éléments garantissent un cadre de vie de qualité, tout en rendant le territoire plus accessible et fonctionnel, tant pour les habitants que pour les entreprises.

Pour que cette attractivité résidentielle se transforme en véritable dynamique démographique et territoriale, elle doit s'accompagner d'opportunités économiques solides. C'est dans cette continuité que s'inscrit l'axe 2, qui vise à consolider le tissu économique du territoire et à offrir des débouchés attractifs en matière d'emploi et d'entrepreneuriat. Attirer, maintenir et fidéliser les jeunes et les actifs nécessite une stratégie économique ambitieuse : soutenir les filières locales d'excellence, valoriser l'agriculture et l'artisanat, et développer un tourisme durable sont autant de priorités pour renforcer l'emploi et l'attractivité du territoire auprès des entreprises.

L'articulation entre les deux axes repose ainsi sur une synergie essentielle : l'offre de logements, de services, de mobilités structurées et de sobriété foncière développée dans l'axe 1 répond aux besoins des actifs et des entreprises, tandis que les débouchés économiques et les perspectives d'emploi de l'axe 2 renforcent l'attractivité globale du territoire. Ensemble, ces deux piliers permettent de bâtir un territoire à la fois dynamique, accueillant et équilibré, où qualité de vie et développement économique s'harmonisent pour relever les défis des transitions actuelles.





AXE 2. VALORISER UN TERRITOIRE SUR DE SES TALENTS ET POTENTIELS ECONOMIQUES, QUI ACCUEILLE, RAYONNE ET INNOVE

L'axe 2 du PAS vise à consolider et valoriser **les atouts économiques** du territoire, tout en favorisant **l'innovation** et **l'attractivité**. Dans un contexte économique marqué par des défis, le Sud Corrèze a su transformer ses atouts géographiques et ses richesses locales en un **pôle économique dynamique**.

Le territoire bénéficie d'un **positionnement stratégique** sur les axes majeurs (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Toulouse, et Paris), ce qui lui permet de renforcer son rôle de **destination économique de "caractère"**. Il se distingue par ses **savoir-faire locaux** et la forte **accroche territoriale** de ses entreprises, favorisant l'émergence de **filières d'excellence** et un **tissu industriel diversifié**. Ainsi, il faut continuer de **soutenir et fortifier l'écosystème d'entreprises**.

L'innovation joue un rôle central dans la stratégie de développement du territoire. En renforçant les compétences locales et en développant de nouvelles filières, le Sud Corrèze peut **s'adapter aux transitions économiques et écologiques actuelles**.

Soutenir les activités primaires est aussi un axe d'importance, en **préservant** les espaces productifs et en **diversifiant** les exploitations agricoles. L'intégration de passerelles entre agriculture et industrie, ainsi que le développement de la filière bois et de la sylviculture, sont des leviers importants pour renforcer l'économie locale.

Le développement d'un **tourisme durable** constitue le troisième pilier de cet axe. En passant **de l'excursionnisme au séjour**, le Sud Corrèze peut **diversifier** son offre de services et attirer de nouveaux habitants. **Valoriser le patrimoine naturel et culturel**, ainsi que promouvoir des **activités touristiques respectueuses de l'environnement**, permettront de renforcer l'attractivité du territoire et de stimuler l'économie locale.

2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

Le territoire du SCoT possède un potentiel considérable pour développer des **filières d'excellence**, des **écosystèmes productifs robustes** et un **artisanat innovant**. En misant sur **l'innovation** et en se tournant vers les **secteurs d'avenir**, il est possible de **dynamiser** l'économie locale et de créer des **synergies** efficaces entre les différents acteurs économiques, y compris les artisans.

Pour rappel :

- En 2021, le territoire comptait 48 453 emplois, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de +0,1 % entre 2015 et 2021.
- Le territoire comptait également 53 294 actifs (15-64 ans), avec un taux de concentration de l'emploi stable à 100 % en 2015 comme en 2021, indiquant que le territoire offre autant d'emplois qu'il compte d'actifs résidant sur place.
- Les emplois présentiels représentent 64 % de l'ensemble, contre 36 % pour les emplois productifs.
- En termes de répartition sectorielle, 3 % des emplois sont dans l'agriculture, 14 % dans l'industrie et 7 % dans la construction.

2.1.1. Fortifier l'écosystème d'activités autour des filières d'excellence identitaires et des secteurs du territoire

Le territoire Sud Corrèze adopte une stratégie de développement économique ambitieuse, visant à renforcer son positionnement tant au niveau régional que national. Cette approche repose sur ses pôles d'excellence et ses filières économiques structurantes, avec pour objectif d'accroître son attractivité, de stimuler l'innovation et de générer des emplois qualifiés. Le territoire s'appuie sur l'identification de secteurs clés tels que l'agroalimentaire, l'armement, la mécanique-électronique, les cosmétiques-biotechnologies, le transport-logistique, etc., en cohérence avec les filières d'excellence du SRADDET et du SRDEII Nouvelle-Aquitaine. Ces filières, reconnues au niveau régional pour leur dynamisme et leur capacité à innover, représentent des moteurs essentiels de la croissance économique locale et s'intègrent dans des chaînes de valeur plus larges, tant au niveau régional que national. Le tissu économique du territoire est par ailleurs majoritairement composé de TPE-PME, jouant un rôle essentiel dans le dynamisme local et l'emploi.

Le territoire cherche ainsi à poursuivre le développement d'un environnement propice à la croissance de ces filières, en s'appuyant sur des infrastructures adaptées, des dispositifs de soutien à l'innovation, ou encore des partenariats publics-privés. Cette démarche inclut la mise en place de synergies entre les acteurs économiques, avec des pôles d'excellence déjà actifs sur le territoire. On peut notamment citer :

- ViaMéca, pôle de compétitivité du "grand Massif Central" qui regroupe des entreprises, organismes de recherche publics ou privés et établissements de formation pour faire émerger des projets collaboratifs innovants dans la filière mécanique.
- Upper Space, cluster orienté sur le confort, l'aisance, l'esthétique en direction de la mode, de l'habitat, et des loisirs.

- 
- Le Pôle « luxe et excellence », qui regroupe des entreprises mettant en avant leur savoir-faire et la valorisation de leurs produits.
 - Le Cluster « transports-logistique » porté par le CCI de Corrèze, pour valoriser la filière corrézienne, et pour favoriser la mise en place de plateformes logistiques évoluant vers une flotte décarbonée.
 - Elopsys, pôle européen des hautes technologies micro-ondes, photoniques, réseaux sécurisés et projet de Midi-Pyrénées.

Cette stratégie s'accompagne d'initiatives concrètes pour favoriser l'implantation et la croissance des entreprises. Le dispositif "Brive Entreprendre", par exemple, fournit un accompagnement complet aux entrepreneurs, en mobilisant un réseau d'acteurs locaux et en proposant des solutions adaptées pour les besoins immobiliers, administratifs et financiers des entreprises naissantes ou en développement.

Par ailleurs, la labellisation Territoire d'Industrie, dont bénéficie l'Agglomération de Brive, représente un levier stratégique essentiel pour attirer les investissements et stimuler la création d'emplois qualifiés. Ce label oriente les politiques publiques et les financements vers les secteurs industriels prioritaires, avec un accent mis sur la modernisation des infrastructures, le développement des compétences locales et l'intégration des technologies de pointe dans les entreprises du territoire.

En complément, une organisation cohérente de la logistique, y compris urbaine, est indispensable pour accompagner le développement économique. Elle doit favoriser le report modal des marchandises vers le ferroviaire et le verdissement de la filière, lorsque cela est possible, contribuant ainsi à une logistique durable et respectueuse de l'environnement. Cette approche permettra de réduire l'impact écologique des flux de transport tout en optimisant les chaînes d'approvisionnement locales et régionales.

Enfin, le territoire s'engage à développer une offre de services destinée aux actifs, indispensable pour renforcer l'attractivité de son environnement économique. Cela passe par l'amélioration des solutions de mobilité, notamment durables, l'augmentation des offres d'accueil pour l'enfance et la petite-enfance, des espaces de coworking, des tiers-lieux, etc. Ces initiatives jouent un rôle clé dans la fidélisation des talents et l'attractivité vis-à-vis des actifs, tout en contribuant à créer un cadre de vie attractif, répondant non seulement aux besoins des entreprises, mais aussi à ceux des personnes qui vivent et travaillent sur le territoire.

2.1.2. Organiser une armature économique lisible qui valorise le positionnement du territoire et donne de la capacité de développement qualifiant

Pour organiser une armature économique lisible qui valorise le positionnement du territoire et donne de la capacité de développement qualifiant, il est nécessaire de diversifier l'offre d'accueil pour les entreprises que l'on souhaite fixer dans le territoire. Faciliter le parcours résidentiel des entreprises permet de créer un lien stratégique entre les besoins des entreprises et les ressources locales disponibles. L'organisation de l'armature économique s'appuie notamment sur les Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire. Pour accueillir de nouvelles entreprises, la priorité est donnée à la requalification, reconfiguration, modernisation, densification et au développement des ZAE existantes. Cependant, le



SCoT se réserve la possibilité de créer ou d'étendre certaines ZAE, en fonction des besoins qui seront identifiés dans le DOO. Le recensement des friches sera effectué afin d'identifier les possibilités de recyclage. Le droit de préemption pourra faire notamment partie des outils juridiques à mobiliser par les Communes.

L'organisation spatiale de l'économie du territoire vise à irriguer économiquement les bassins de vie locaux, notamment en s'appuyant sur l'extension des sites d'activités existants pour répondre aux besoins de l'économie résidentielle et artisanale en relais des principaux pôles. Cette armature économique s'organise de la façon suivante :

- Sur la CABB, il s'agit de consolider les pôles de Brive et des axes majeurs tels que l'A89, l'A20 (notamment Ussac-Donzenac), ainsi que la D901 et les infrastructures comme l'aéroport de Nespouls.
- Dans le Midi Corrèzien, la priorité sera donnée à la consolidation des pôles d'Altiliac, d'Aubazine, de Beynat, de Meyssac et de Nonards, en lien avec l'axe structurant de la D940 vers Biars/Cère.

Afin de donner de la capacité de développement qualifiant, il est nécessaire de requalifier et reconfigurer les ZAE existantes, notamment celles qui sont anciennes ou dysfonctionnelles. Dans les parcs de la CABB, cela implique de surveiller la vacance et de veiller à la qualification des parcs au cas par cas, car le territoire ne souffre pas de problématiques lourdes de reconfiguration des parcs avec des friches importantes. En revanche, dans le Midi Corrèzien, il faudra se pencher sur les enjeux de requalification des sites existants pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises. De manière générale, l'enjeu d'une offre structurée et optimisée pour l'utilisation du foncier passe par la commercialisation anticipée des parcs déjà aménagés pour assurer une continuité dans l'accueil des entreprises tout en constituant une nouvelle offre adaptée aux besoins identifiés pour le futur. Une coordination des deux EPCI permettra de pérenniser cette dynamique.

Le recyclage des friches urbaines et des mutations est aussi un point auquel s'intéresser. Dans les parcs de la CABB, bien que cela ne soit pas une problématique structurante aujourd'hui, il est important de réfléchir à long terme aux éventuels besoins de mutations des sites commerciaux existants vers un autre usage, notamment en réponse aux évolutions du commerce et des nouvelles pratiques de consommation. Dans le Midi Corrèzien, il faudra notamment se questionner sur les vocations futures des friches économiques existantes pour en maximiser l'utilité.

Qui plus est, l'évolution des produits fonciers et immobiliers économiques vers des modèles novateurs et plus durables est essentielle pour optimiser l'usage du foncier. Cela inclut la gestion de l'énergie, la perméabilité des sols et la mutualisation des espaces communs, ainsi que la construction de bâtiments innovants et écologiques. Une insertion et requalification paysagère qualitative des espaces d'activités, particulièrement en entrée de ville et sur des sites à forte visibilité, renforcera l'attractivité visuelle du territoire.



2.1.3. Développer l'offre pour se former, innover, stimuler l'entrepreneuriat et les synergies entre acteurs

Pour soutenir et dynamiser le développement économique du territoire tout en renforçant son attractivité auprès des jeunes, il est nécessaire de développer l'offre de formation, d'innover, et de stimuler l'entrepreneuriat en favorisant les synergies entre les acteurs. Cela commence par l'amélioration de la formation initiale, continue et l'alternance, notamment par le biais de l'enseignement supérieur allant jusqu'au Bac+5. Des partenariats avec des institutions telles que l'IUT, l'académie des métiers, l'UIMM pour les métiers de la métallurgie et de la mécanique, le Centre de Formation d'Apprentis, l'INISUP de la CCI, ou encore le rectorat, jouent un rôle central dans cette dynamique assurant une main-d'œuvre qualifiée et prête à répondre aux besoins des entreprises locales. En renforçant l'offre de formation, notamment à travers le campus connecté, il devient plus facile pour les jeunes de rester sur le territoire en accédant à l'enseignement supérieur, y compris pour les publics ayant des contraintes diverses (transport, éloignement, emploi du temps, etc.). Cela participe ainsi à maintenir et à ancrer les jeunes talents et professionnels sur le territoire, un enjeu clé pour son dynamisme économique à long terme.

En parallèle, il est question de maintenir une offre attractive de tertiaire productif pour accompagner le cycle de vie des entreprises (pépinières d'entreprises, quartiers d'entreprises, ateliers relais, etc.). Ce soutien s'étend également aux petites entreprises et artisans, dont le savoir-faire est précieux pour l'économie locale. En favorisant la mise en réseau et l'utilisation de services mutualisés, les acteurs économiques peuvent bénéficier d'infrastructures adaptées pour l'innovation, la collaboration et la mutualisation des ressources. Novapôle peut servir d'exemple en tant que pôle d'innovation dynamisant la recherche et développement (R&D), notamment dans les secteurs clés de l'agroalimentaire et les biotechnologies, en offrant un écosystème où les entreprises, les chercheurs et les institutions peuvent collaborer efficacement. Le CRITT Agroalimentaire et l'ARIA Nouvelle-Aquitaine jouent aussi des rôles clés en offrant des services de soutien aux entreprises pour l'innovation et le développement dans les secteurs clés comme l'agroalimentaire et les biotechnologies. Cette dynamique permet de créer un environnement propice à l'émergence de nouvelles solutions technologiques, tout en soutenant la compétitivité et la durabilité des acteurs locaux.

De plus, le développement de tiers-lieux, ou encore d'espaces de coworking, est d'actualité pour fournir des services essentiels, notamment dans les zones rurales. Ces espaces doivent être adaptés pour répondre aux besoins de mobilité et offrir une connectivité suffisante, facilitant ainsi les activités professionnelles et la collaboration entre les acteurs locaux. Le développement de tels espaces contribue à revitaliser les bourgs et les villages, rendant ces zones plus attractives pour l'implantation de nouvelles activités économiques et sociales.

Enfin, les centres-villes et centres-bourgs doivent être mis en avant comme des lieux attractifs pour l'implantation d'activités artisanales et de services. Cela passe par la mutation de locaux inoccupés, la densification des espaces existants, et le développement d'une mixité fonctionnelle dans les bâtiments, permettant de combiner des espaces artisanaux avec des services à la personne, des bureaux, etc. Ce type d'aménagement permet non seulement de dynamiser les centres urbains mais aussi de créer des synergies entre les différentes activités économiques.



2.1.4. Soutenir l'artisanat innovant, redonner du souffle à l'artisanat de proximité, et accompagner la transmission

L'une des priorités majeures de la politique économique sur l'artisanat du SCoT est de favoriser la transmission des savoir-faire artisanaux ainsi que des entreprises artisanales. Ceci peut être accompli par un accompagnement renforcé des collectivités notamment sur la question de l'immobilier, étant donné que de nombreux artisans et leurs infrastructures sont vieillissantes.

La transmission des savoir-faire peut être renforcée en développant des dispositifs d'apprentissage et de mentorat. Cet accompagnement pourrait être soutenu par les collectivités et des associations professionnelles en facilitant la mise en relation entre artisans et apprentis, tout en promouvant ces métiers auprès des jeunes.

La mise en place de services mutualisés auprès des artisans est aussi une façon de soutenir le secteur. Ces services peuvent inclure l'aide administrative, la gestion des démarches réglementaires, et la facilitation de l'accès à des contrats et partenariats. Sans cet accompagnement, de nombreux artisans pourraient rencontrer des difficultés pour pérenniser et développer leur activité. Dans ce cadre il est aussi question d'accompagner la transmission. Les collectivités locales peuvent jouer un rôle actif en apportant un soutien personnalisé pour les artisans souhaitant transmettre leur entreprise, des aides pour les repreneurs potentiels, ainsi que des conseils sur les aspects juridiques et financiers de la cession.

Dans le secteur de l'artisanat, on trouve une grande diversité de métiers, y compris ceux avec un savoir-faire très spécifique, comme la construction d'architecture traditionnelle ou les métiers d'art. Un levier pour dynamiser l'artisanat est ainsi de promouvoir ces savoir-faire locaux, ce qui peut se faire en lien avec le tourisme. Par exemple, la mise en valeur des savoir-faire artisanaux peut attirer des visiteurs intéressés par des démonstrations et des expériences immersives, contribuant ainsi à la notoriété et à la valorisation de ces métiers. Par ailleurs, les artisans dans le secteur du bâtiment sont amenés à jouer un rôle grandissant vis-à-vis de la rénovation énergétique des logements et la valorisation du patrimoine bâti, des enjeux clés pour la transition énergétique du territoire.

Enfin, une politique proactive avec une offre immobilière adaptée est nécessaire pour favoriser l'entrepreneuriat artisanal et soutenir la croissance des entreprises. Cela pourrait inclure la création d'ateliers relais et d'autres types d'espaces de travail flexibles, permettant aux artisans de développer leurs activités dans des conditions optimales.

2.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire

Le **soutien des activités primaires**, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire, est essentiel pour assurer la résilience économique et environnementale du Sud-Corrézien. Face aux défis croissants tels que le **changement climatique**, la **diminution du nombre d'agriculteurs** et les **pressions sur les espaces agricoles et forestiers**, il est nécessaire de mettre en place des stratégies qui **préservent et valorisent** ces secteurs vitaux. Cela inclut la préservation des espaces productifs agricoles, la promotion de la **diversification** des exploitations, et le renforcement des synergies entre **agriculture, industrie et innovation**. Une gestion intégrée de ces ressources permettra de créer un environnement dynamique et durable, capable de répondre aux besoins actuels tout en préparant l'avenir.

Pour rappel :

- *Le territoire dispose d'une Surface Agricole Utile (SAU) de 50 798 hectares en 2020.*
- *Il compte 1 273 exploitations agricoles, soit une diminution de 416 exploitations par rapport à 2010. Dans le même temps, la SAU moyenne par exploitation est de 40 hectares en 2020, contre 30 hectares en 2010.*
- *En 2021, les emplois dans l'agriculture représentent 3 % de l'ensemble des emplois, soit 1 367 emplois. Le nombre d'emplois dans l'agriculture est en légère diminution (2 % soit -33 emplois sur la période 2015-2021).*

2.2.1. Préserver les espaces productifs agricoles

Pour préserver les espaces productifs agricoles, il est avant tout nécessaire de réduire la consommation d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation, en optimisant l'utilisation du tissu urbain existant. Cela passe par une gestion rigoureuse du foncier qui vise à limiter l'étalement urbain et à protéger les terres agricoles et forestières. Cette gestion repose notamment sur la densification des zones déjà urbanisées et invite à réfléchir sur la mise en place de zonages agricoles protégés dans les documents.

Ensuite, il est question d'assurer une accessibilité fonctionnelle aux terres exploitées et aux espaces forestiers. Cette accessibilité est fondamentale pour soutenir les activités agricoles et forestières, surtout face aux risques actuels comme les feux de forêt. Il faut aussi prendre en compte les aménagements de voirie rurale adéquate pour répondre à la croissance infrastructures des engins d'exploitation. Cette adaptation permettra de maintenir l'efficacité des exploitations tout en réduisant les risques pour la sécurité et l'environnement.

De plus, avec la baisse du nombre d'agriculteurs, la question du partage des terres devient centrale. Il est question de favoriser des dispositifs permettant une mise à disposition collective des terres pour soutenir la production agricole tout en assurant une gestion durable des espaces. Des solutions comme les groupements fonciers agricoles ou les baux ruraux environnementaux peuvent faciliter l'accès aux terres pour de nouveaux agriculteurs ou des projets agroécologiques, tout en maintenant un usage productif des terres sous-exploitées ou en friche. Ces initiatives permettent non seulement de préserver les espaces productifs, mais aussi de soutenir la diversification agricole en lien avec les



nouvelles exigences environnementales. A titre d'exemple, la création d'une pépinière maraîchère agricole à Cublac permet ainsi de contribuer à la formation de jeunes agriculteurs.

Enfin, il est nécessaire de prendre en compte les enjeux climatiques qui influencent directement la gestion des espaces agricoles. L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'entretien des paysages, mais avec la diminution du nombre d'exploitants, la gestion des terres devient plus complexe, ce qui pourrait entraîner, dans certaines zones, une augmentation du boisement non maîtrisé de friches agricoles. Leur entretien, bien qu'il présente des défis liés au manque de moyens ou de main-d'œuvre, doit aussi être envisagé dans une perspective de valorisation économique et environnementale. Cela passe par des solutions collaboratives ou des projets visant à renforcer leur contribution aux écosystèmes, tout en s'adaptant aux enjeux de transition écologique et de préservation des milieux naturels diversifiés.

2.2.2. Faciliter la diversification et promouvoir les filières locales

Pour soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire, il est essentiel de faciliter la diversification et de promouvoir les filières locales. Dans le territoire, il existe des filières de production diversifiées et un contexte d'exploitation qui est rendu plus difficile que dans d'autres territoires en raison de sa topographie forte et de la nature de ses sols. Le Sud-Corrèze dispose ainsi d'activités de niches et des filières spécifiques, telles que la pomoculture, le veau sous la mère, la production de noix et de fraises, ou encore la viticulture avec le vin de Branceilles et le vin du Saillant. Il s'agira donc de soutenir et promouvoir ces différentes filières d'activité, mais aussi de participer à la diversification des exploitations par le tourisme, l'énergie ou encore le développement des circuits courts.

Pour participer à la diversification des activités agricoles, le potentiel de valorisation énergétique et matière des résidus ou sous-produits de l'agriculture et de la sylviculture peuvent aussi être exploités. En développant des filières de valorisation des déchets agricoles et forestiers, il est possible de créer des sources d'énergies renouvelables et des matières premières pour d'autres industries, contribuant ainsi à une économie circulaire.

Une autre possibilité de diversification réside dans la promotion des produits du terroir, du tourisme et de la gastronomie locale, qui permettrait d'attirer les visiteurs et valoriser les richesses locales. En mettant en avant les spécificités culinaires et culturelles du Sud Corrézien, il est possible de développer un tourisme qui participe positivement au soutien l'agriculture locale.

Enfin, la sylviculture durable constitue un autre domaine économique prometteur, contribuant à la gestion écologique des forêts face aux effets du changement climatique, tels que les ruissellements ou encore les mouvements de terrains. Promouvoir une sylviculture qui respecte l'environnement et améliore la résilience des forêts est essentiel pour une gestion durable des ressources forestières. En complément de son rôle écologique, la sylviculture offre également des opportunités pour valoriser et exploiter les forêts dans une perspective productive. Elle permet,



par exemple, de produire de l'énergie, comme les réseaux de chaleur ou le bio-charbon, et de développer des pratiques agroforestières telles que la culture de petits fruits dans les sous-bois ou la production de bois d'œuvre. Il est également nécessaire de prendre en compte la hiérarchie des usages du bois, conformément aux principes de l'économie circulaire définis par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le Plan National Forêt-Bois (PNFB) et le SRADDET Nouvelle-Aquitaine, qui priorisent le bois d'œuvre pour son stockage carbone, suivi du bois d'industrie et en dernier le bois-énergie. De nouvelles espèces d'arbres peuvent aussi être testées pour diversifier les potentialités économiques et renforcer la résilience des massifs forestiers. Un des enjeux majeurs demeure la meilleure connaissance des potentiels de la forêt dans une logique durable, particulièrement dans un contexte de morcellement des massifs forestiers par une multitude de propriétaires, ce qui complexifie l'usage et la gestion des forêts.

2.2.3. Cultiver le lien entre activités primaires, industrie, et fonctions d'innovation, afin de s'adapter aux défis des différentes transitions

Pour cet objectif, il faut prendre en compte la baisse structurelle du nombre d'agriculteurs et les problématiques posées sur la succession (notamment des filières avec des difficultés de rentabilité, comme l'élevage et les fruits). Ce contexte et l'évolution du changement climatique amènent à réfléchir au rôle agricole et au rôle de l'agriculture de demain à la fois économique et sociale. Cultiver le lien entre les activités primaires, l'industrie et les fonctions d'innovation permet de soutenir le monde agricole dans la transformation qu'il a entamé pour se maintenir tout en s'adaptant au changement climatique. Plusieurs points peuvent être développés à cet effet.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs, et notamment les plus jeunes dans leur parcours en sensibilisant sur les dispositifs de soutien existants proposés notamment par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze (à titre d'exemples : dotation jeune agriculteur, exonération de charges, accompagnement/formation). Ces aides financières et administratives jouent un rôle clé dans le renouvellement des générations et permettent aux jeunes agriculteurs de mettre en place des exploitations viables et innovantes. En facilitant l'accès à ces ressources, le territoire renforce son attractivité et permet à l'agriculture locale de se transformer face aux défis climatiques et économiques.

Ensuite, il est question de soutenir et de renforcer l'écosystème d'entreprises autour des filières d'excellence, identitaires et d'activités porteuses du territoire. Cela inclut les filières industrielles, les activités phares et les entreprises qui sont les locomotives économiques, telle que l'agro-alimentaire. Le soutien de ces filières et l'utilisation directe des productions agricoles permet non seulement de préserver les activités économiques existantes mais aussi de créer un environnement propice à la diversification économique.

En parallèle, il est essentiel de créer et de conforter les conditions pour une économie tournée vers le futur, facilitant les synergies entre l'industrie et les économies de ressources rurales. Cela peut inclure des secteurs tels que l'agriculture, l'alimentation, la santé et le bien-être, l'énergie (notamment les projets industriels et agricoles), l'économie circulaire, les boucles locales, les métiers de l'environnement et l'artisanat innovant.



En développant des projets intégrés qui allient les savoir-faire locaux et les nouvelles technologies, il est possible de créer des gisements d'avenir et de renforcer la résilience économique du territoire.

Enfin, il est important de favoriser la transformation et la valorisation des produits locaux, avec des implantations territoriales. En soutenant les circuits courts et la vente directe, il est possible de renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs, tout en soutenant l'économie locale. De manière plus large, il est nécessaire d'adopter une stratégie proactive pour accompagner les mutations agricoles en s'appuyant sur une approche globale visant à adapter et à moderniser ses exploitations tout en renforçant leur durabilité. Face aux défis climatiques, économiques et technologiques, le territoire entend soutenir les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus résilientes, en favorisant l'innovation, la formation et l'accompagnement technique.

Ainsi, en cultivant les liens entre les activités primaires, l'industrie et les fonctions d'innovation, le territoire peut non seulement renforcer son économie mais aussi répondre aux défis environnementaux et sociaux de demain. Cela nécessite une approche intégrée, favorisant la collaboration entre les différents acteurs locaux et la mise en œuvre de stratégies adaptées aux spécificités du territoire.



2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive

Le territoire du Sud-Corrézien ambitionne de promouvoir un **tourisme diversifié et durable**, en mettant en avant ses **richesses naturelles, culturelles et patrimoniales**. L'objectif est de développer une offre touristique qui attire **différents types de visiteurs** : du tourisme **vert** axé sur la nature et la randonnée, au tourisme **sportif**, en passant par le tourisme **familial** et **intergénérationnel**, sans oublier le tourisme **travail**, qui répond aux nouvelles tendances de travail à distance. Cette approche globale vise à valoriser le bien-vivre local tout en renforçant l'économie du territoire.

2.3.1. Déployer le réseau d'activités et de découverte du territoire en entretenant les accroches fortes aux vallées de la Dordogne et de la Vézère

Le territoire du Sud-Corrézien entretient un lien fort avec les vallées de la Dordogne et de la Vézère, particulièrement sur le plan touristique. Ce lien se manifeste à travers les nombreuses activités proposées le long de ces cours d'eau, mais aussi grâce à un patrimoine naturel et bâti exceptionnel. Ses villages caractéristiques, tels que ses 5 plus beaux villages de France (Collonges-la-Rouge, Beaulieu-sur-Dordogne, Turenne, Curemonte, Saint-Robert), s'intègrent harmonieusement avec les attraits de ces vallées. En outre, les vallées elles-mêmes offrent un cadre naturel exceptionnel pour les amateurs de randonnées et d'activités de plein air, reliant le Sud-Corrézien aux paysages des vallées. Ainsi, le territoire dispose d'un potentiel de taille pour le développement d'activités et la découverte de son patrimoine naturel et culture. Diversifier l'offre de loisirs en jouant la carte sport/nature/santé est donc essentiel pour attirer une clientèle variée, incluant des activités diverses et intergénérationnelles qui répondent aux besoins des familles et des jeunes.

Le développement des voies vertes et des réseaux de randonnées est une priorité. En améliorant et en restaurant ces réseaux, ainsi qu'en valorisant le vélo, notamment en intégrant des parcours sécurisés, le territoire peut devenir une destination de choix pour les amateurs de plein air. Cela permet non seulement de promouvoir un tourisme durable, mais aussi de préserver et de valoriser les paysages locaux.

Continuer la mise en valeur et la mise en tourisme des patrimoines historique, bâti et naturel est également un point incontournable. Cela inclut le développement de projets emblématiques comme le Pôle Néandertalien à la Chapelle aux Saints, qui peut attirer des visiteurs intéressés par l'histoire et l'archéologie. La signalétique patrimoniale, comme celle installée dans plusieurs communes du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise permet également de mettre en lumière les richesses locales (Allasac, Ayen, Brignac-la-Plaine, Chabrignac, Donzenac, Estivaux, Juillac, Louignac, Malemort, Objat, Perpezac-le-Blanc, Rosiers-de-Juillac, Sadroc, Saint-Aulaire, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Segonzac, Ussac, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon). De plus, organiser des points de vue panoramiques sur le paysage, avec des sites d'observation et des zones de stationnement, offre aux visiteurs des expériences visuelles inoubliables et renforce l'attractivité du territoire. La vallée de



Planchetorte peut être citée ici comme exemple, avec ses reliefs escarpés et son cadre naturel préservé, un point d'intérêt touristique caractéristique du territoire.

Jouer la carte de la culture et des festivités est un autre levier important. En soutenant des événements culturels et festifs, le territoire peut renforcer son identité locale et attirer un public diversifié. Cela contribue également à dynamiser l'économie locale et à créer un environnement vivant et accueillant. L'exemple du Festival de la Vézère, qui met à l'honneur la musique classique dans plusieurs communes du SCoT, illustre cette plus-value culturelle. De même, les animations et visites organisées dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, comme à Saint Robert ou les ateliers du patrimoine à Ayen, montrent comment ces initiatives peuvent renforcer l'identité locale tout en attirant un public varié et en dynamisant le territoire.

Valoriser l'offre de tourisme/terroir permet aussi de mettre en avant les produits locaux et les traditions culinaires, offrant aux visiteurs une expérience authentique et enrichissante. Ceci peut passer par la promotion des circuits courts et des ventes directes pour renforcer les liens entre les producteurs locaux et les consommateurs, tout en soutenant l'économie rurale. En effet, le territoire dispose d'un fort potentiel pour le tourisme gastronomique avec par exemple ses vignobles sur les coteaux de la Vézère (et les visites qui s'y attachent), ou les multiples marchés de pays et fêtes autour des produits locaux comme la Fête de la Fraise à Beaulieu-sur-Dordogne, la Fête de la Noix à Saillac, ou encore la fête des Pêches à Voutezac, etc. Ceci fait du territoire une destination de choix pour les amateurs de gastronomie, associant événements festifs, produits du terroir, et œnotourisme.

2.3.2. Développer et diversifier l'offre d'hébergement pour valoriser le potentiel touristique du territoire

Pour rappel :

- *En 2023, le territoire comptait 17 campings et 47 hôtels, un parc d'hébergements insuffisant pour répondre pleinement au potentiel touristique, tant en nombre qu'en qualité des infrastructures.*

Développer le potentiel touristique du territoire implique obligatoirement d'améliorer l'offre d'hébergement à la fois en termes quantitatif et qualitatif (montée en gamme). Ceci est vrai sur l'ensemble du SCoT, mais encore plus particulièrement dans le Midi Corrèzien qui, comme l'a montré le diagnostic, a un déficit notable en termes d'hébergements aux vues de son potentiel touristique (patrimoine, paysage, etc.) et de la part de ce secteur dans son économie.

De ce fait, il est essentiel de développer l'offre d'hébergement, en mettant l'accent sur les établissements hôteliers, les gîtes et maisons d'hôtes, ainsi que les établissements de plein air, tout en améliorant la qualité des services et de l'accueil pour garantir une expérience de qualité à tous.



les visiteurs. Cette montée en gamme rendra l'hébergement plus attractif et contribuera à renforcer l'image positive du territoire. Il s'agit de trouver un équilibre entre une offre diversifiée et moderne, tout en favorisant les conditions propices au maintien et au développement de l'hôtellerie professionnelle.

Ensuite, il est important de diversifier et d'adapter cette offre pour répondre aux besoins de différents publics, notamment les familles multigénérationnelles, les groupes, les seniors, les groupes (compétition sportive, etc.), ainsi que les touristes en séjour de travail ou d'affaires. Une telle diversification permet de s'assurer que chaque visiteur trouve une option d'hébergement qui correspond à ses attentes et à ses besoins spécifiques. Dans ce cadre, le tourisme solidaire est également à encourager, notamment à travers des structures comme le village vacances géré par VVF à Collonges-la-Rouge, qui participe à l'accessibilité aux vacances pour le plus grand nombre.

L'hébergement de charme et atypique, offrant une immersion totale dans la nature, est également à favoriser. A titre d'exemple, les tiny-house sont des options pour ceux qui recherchent un séjour insolite tout en respectant l'environnement. Ces structures doivent être utilisées avec parcimonie pour préserver les paysages et les milieux naturels, ajoutant une dimension unique et respectueuse de l'environnement à l'offre d'hébergement locale.

Enfin, il est nécessaire de réfléchir et d'organiser le partage d'usages entre l'hébergement touristique (pour tous types de tourisme : vert, d'affaire, multigénérationnel, etc.) et une offre locative pour les saisonniers et les actifs temporaires. Cela permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures d'hébergement tout au long de l'année, répondant ainsi aux besoins fluctuants des différentes périodes touristiques et des cycles économiques locaux.

2.3.3. Développer et valoriser les services et équipements touristiques

Pour enrichir l'expérience touristique et répondre aux attentes des visiteurs, il est essentiel de développer les services et équipements touristiques. Cela inclut la promotion des restaurants, des activités de loisirs et des services complémentaires, qui peuvent grandement améliorer la satisfaction des touristes et encourager des séjours prolongés. En effet, en complément du développement de l'offre d'hébergement touristique, l'idée est de passer de l'excursionnisme au tourisme de séjour. Par ailleurs, une partie de ces services et équipements développés dans le cadre touristique permettent de proposer une offre renforcée pour les habitants du SCoT à l'année.

Le développement de points d'intérêt pour le tourisme d'affaire est un autre pan à développer au regard des mutations récentes de notre société. Intégrer des équipements comme des espaces de coworking ou des installations pour le télétravail dans les hébergements touristiques peut attirer une nouvelle clientèle de travailleurs nomades, qui souhaitent combiner travail et découverte du territoire. L'Espace Congrès de Brive, actuellement en rénovation, joue un rôle clé dans cette dynamique. La modernisation de ses infrastructures, ainsi que les services



complémentaires proposés comme des espaces de coworking, participeront à renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir des événements professionnels d'envergure. Cela participe également à stimuler le secteur local, notamment les services de restauration, l'hôtellerie et le transport. En parallèle, le soutien du SCoT au développement des lignes aériennes reliant le territoire à des destinations nationales et internationales, ainsi qu'à une offre de navettes reliant l'aéroport à la ville de Brive-la-Gaillarde, vise à faciliter l'accès au territoire pour les professionnels. En offrant de tels services adaptés à ce public, le territoire peut ainsi se positionner comme une destination attractive pour les professionnels.

2.3.4. Développer un tourisme durable et innovant

Pour promouvoir un tourisme à la fois respectueux de l'environnement et innovant, il est essentiel de mutualiser les approches du tourisme durable et des technologies numériques.

Pour développer un tourisme durable il s'agit par exemple de favoriser les mobilités douces et alternatives, telles que les pistes cyclables, les sentiers de randonnée et les transports en commun écologiques (l'expérimentation de lignes de bus touristiques serait un atout appréciable). Les activités de nature et la découverte du patrimoine écologique doivent être au cœur de l'offre touristique, mettant en avant les richesses naturelles de la région tout en respectant l'environnement.

L'intégration environnementale des équipements et des pratiques touristiques est également essentielle. Cela inclut l'utilisation de matériaux durables, la gestion responsable des ressources et la minimisation des impacts environnementaux des installations touristiques.

Le numérique joue un rôle essentiel dans la modernisation de l'offre touristique durable. En s'appuyant sur des technologies innovantes, il est possible de développer des expériences d'animation et de découverte immersives (réalité augmentée, etc.). De plus, les pratiques de mobilités touristiques peuvent être améliorées grâce aux outils numériques, des applications mobiles peuvent fournir des informations en temps réel sur les itinéraires, les horaires de transport, les points d'intérêt et les services disponibles, facilitant ainsi les déplacements des touristes et améliorant leur expérience globale.

En combinant les initiatives de tourisme durable et numérique, le territoire peut non seulement répondre aux attentes des visiteurs actuels mais aussi anticiper les tendances futures, en offrant une expérience touristique innovante et respectueuse de l'environnement. Cette approche intégrée permet de maximiser l'attractivité du territoire tout en préservant ses ressources naturelles et en valorisant son patrimoine culturel et écologique.



Les deux premiers axes de la stratégie établissent les fondations d'un territoire attractif et équilibré, en conjuguant développement démographique, structuration des mobilités, offre de services, et opportunités économiques. L'Axe 1, en se concentrant sur la qualité de vie, les logements, les mobilités et un cadre de vie agréable, et l'Axe 2, en renforçant l'économie locale et les filières d'excellence, visent à faire du Sud Corrèze un espace où les habitants et les entreprises trouvent des conditions optimales pour s'épanouir dans un environnement fonctionnel, accessible et de qualité.

Pour que cette attractivité résidentielle et économique soit durable et pleinement efficace, elle doit s'accompagner d'une gestion maîtrisée des ressources naturelles et d'une préservation des écosystèmes. La dynamique écologique locale est essentielle, non seulement pour la qualité de vie et le bien-être des habitants, mais aussi pour le bon fonctionnement des écosystèmes, la biodiversité, et la pérennité des ressources.

L'Axe 3 s'inscrit donc naturellement dans cette continuité, en complétant les efforts entrepris. Il englobe la préservation des ressources en eau, la stratégie bas carbone, la gestion durable des sols, et la promotion de la biodiversité, tout en valorisant l'identité patrimoniale et paysagère du territoire. Ce volet écologique assure que l'attractivité démographique et économique se développe en harmonie avec l'environnement naturel, garantissant ainsi une résilience à long terme.





AXE 3. PRESERVER ET VALORISER LA DYNAMIQUE ECOLOGIQUE LOCALE COMME SUPPORT DU BIEN VIVRE ET DU BIEN-ETRE DES HABITANTS

La **dynamique écologique locale** est essentielle pour assurer la qualité de vie et le bien-être des habitants du Sud Corrèze. En préservant et en valorisant les écosystèmes naturels, nous renforçons non seulement la biodiversité, mais aussi les **services écosystémiques** qui soutiennent le cadre de vie du territoire. Cet axe vise à intégrer les dimensions écologiques dans le développement territorial, garantissant un équilibre durable entre nature et activités humaines.

L'objectif est de préserver et valoriser les espaces et ressources naturelles du territoire, en tenant compte de leur rôle dans **l'adaptation au changement climatique** et leur importance pour le bien vivre des habitants. La **gestion de la ressource en eau** constitue en particulier un pilier dans l'adaptation au changement climatique, face à la réduction des précipitations et l'augmentation des pressions sur la ressource, il est essentiel de préserver la qualité des cours d'eau, la quantité de la ressource, et de promouvoir des solutions pour garantir la disponibilité de la ressource tout en renforçant la **résilience des écosystèmes locaux**. La préservation des ressources naturelles et des milieux écologiques locaux, la valorisation des éléments de nature en ville et des solutions fondées sur la nature contribuent également à la **qualité du cadre de vie**.

En parallèle, la stratégie bas carbone, en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers la sobriété énergétique, l'amélioration de la performance du bâti et la promotion des mobilités douces, constitue un levier clé. Elle contribue non seulement à la résilience écologique du territoire mais aussi à une meilleure qualité de vie pour ses habitants, tout en favorisant l'adaptation au changement climatique.

En outre, il est nécessaire de protéger les espaces productifs agricoles et forestiers, **en soutenant des activités primaires** telles que le développement de la filière bois et la diversification des exploitations. Les passerelles entre agriculture, industrie et énergie doivent être renforcées pour garantir une gestion intégrée des ressources, favorisant ainsi la durabilité et la résilience des écosystèmes.

Enfin, le **patrimoine naturel et bâti** Sud Corrézien doit être valorisé comme un **atout d'attractivité résidentielle et touristique**. La qualité du cadre de vie et le potentiel économique du tourisme sont des leviers importants pour l'image et le développement du territoire. En protégeant et en mettant en valeur ces ressources, nous contribuons à la résilience et à la durabilité de la région, tout en améliorant le cadre de vie de ses habitants.



3.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue

La préservation de la **dynamique des vallées** est intrinsèquement liée à la **fonctionnalité des milieux aquatiques et rivulaires qui composent la trame bleue du territoire**. Ces milieux jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, la régulation des cycles de l'eau et la protection contre les inondations. Dans cette optique, le territoire qui est tout particulièrement attentif à la question de la gestion de l'eau, vise à mettre en œuvre des stratégies visant à **améliorer la qualité des cours d'eau**, à **gérer quantitativement les ressources en eau** face aux pressions climatiques et territoriales, à **prendre en compte les têtes de bassins versants**, et à **protéger, restaurer et valoriser les milieux humides et associés**. Chacune de ces actions contribue à renforcer la **résilience** écologique et la durabilité de ces écosystèmes.

3.1.1. Gérer quantitativement les cours d'eau au regard des pressions liées au changement climatique et en réponse aux capacités du territoire

Le changement climatique implique une tendance à des augmentations des températures qui sera particulièrement marquée en été, avec une multiplication des périodes de canicule et de sécheresse. En conséquence, l'évapotranspiration annuelle augmentera considérablement y compris sur le territoire.

Sur le plan hydrologique, cela entraînera une réduction des précipitations efficaces, donc une baisse des écoulements et des infiltrations, avec des impacts significatifs sur la disponibilité et, par extension, sur la qualité des eaux de surface et souterraines. En effet, en raison de ces évolutions climatiques, de profondes modifications hydrologiques sont attendues : des diminutions de débits comprises entre 20 % et 40 % en moyenne annuelle sont envisagées pour les fleuves et rivières du sud-ouest (*Imagine 2030, Explore 2070, Garonne 2050, étude prospective sur la ressource en eau pour 2050*). La dynamique des écoulements sera également fortement perturbée, notamment durant les périodes d'étiage : sans changements radicaux dans les usages, les étiages seront plus précoces, plus sévères et dureront plus longtemps.

Pour répondre à ce contexte, le SCoT a pour objectif, de mettre en avant toutes les économies d'eau possibles et de nouvelles règles de partage des usages et d'optimisation, afin de trouver un nouvel équilibre entre usages et ressources dans le temps et dans l'espace, de réduire les pollutions à la source et mieux les anticiper dans l'optique de réduire leur vulnérabilité face aux pressions d'aménagement, de renforcer la résilience des milieux naturels, aquatiques et humides en les préservant et également de se prémunir contre les risques naturels par une meilleure gestion des eaux et la mise en désimperméabilisation notamment. Le territoire Midi Corrèzien est parvenu à un partage raisonné et raisonnable des usages sur la Vallée de la Dordogne, ce qui n'est pas le cas du territoire de l'Agglo de Brive sur la Vézère. Ainsi un tel partage raisonné et raisonnable des usages est essentiel sur cette dernière pour garantir à chacun une ressource en quantité et en qualité suffisantes, tout en conciliant les besoins des activités économiques et industrielles, du secteur agricole, et en eau potable, tout en assurant la préservation des écosystèmes aquatiques.



En parallèle, les mesures de stockage et de rétention des eaux pluviales peuvent être utilisées pour améliorer la gestion de la ressource. Toutefois, l'étude de la création de réserves d'eau visant à sécuriser les usages économiques ou à réduire les déficits en aval est envisageable, à condition que les projets respectent la réglementation en vigueur, ne créent pas de déséquilibre quantitatif sur le bassin concerné et encouragent une gestion collective des ressources. La mise en œuvre de ces réserves doit être justifiée par une analyse coûts-bénéfices prenant en compte les aspects environnementaux et socio-économiques, en comparaison avec d'autres alternatives. Tout projet doit considérer les évolutions climatiques, notamment en ce qui concerne la capacité et la fréquence de remplissage, ainsi que les modalités de répartition de l'eau stockée. Ces modalités doivent rester révisables en fonction des avancées scientifiques. Il peut aussi être envisagé une maîtrise d'ouvrage publique, ou, à défaut, une maîtrise d'ouvrage collective associant activement les acteurs publics de l'eau afin de garantir une gouvernance équilibrée et durable des projets.

Un urbanisme résilient doit également être mis en place pour protéger la ressource en eau. Cela implique l'intégration de solutions fondées sur la nature, telles que les toitures végétalisées, les zones humides artificielles et les systèmes de drainage durable. Ces solutions permettent de concevoir des infrastructures qui s'adaptent aux aléas climatiques tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de l'eau.

De plus, il est impératif de respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques lors de l'utilisation des sols. Les zones humides, les rivières, les lacs et autres milieux aquatiques doivent être intégrés dans les projets d'aménagement du territoire pour garantir leur protection et leur bon fonctionnement. Préserver ces zones permettra de maintenir les services écosystémiques qu'elles fournissent, tels que la filtration de l'eau, la protection contre les inondations et la préservation de la biodiversité.

3.1.2. Améliorer la qualité des cours d'eau et assurer leur continuité écologique

L'amélioration de la qualité des cours d'eau participe directement à la préservation de la dynamique des vallées et à celle de la fonctionnalité des milieux aquatiques et rivulaires.

Ainsi, il est nécessaire de limiter les pressions urbaines sur les cours d'eau à travers la gestion des ruissellements, la désimperméabilisation, la valorisation des espaces rivulaires (zones humides proches des cours d'eau) ou encore l'amélioration des réseaux d'assainissement.

De plus, il est important de favoriser la création de zones tampons végétalisées le long des cours d'eau. Ces zones aident à réduire l'érosion et à limiter les apports en polluants dans les cours d'eau.

De plus, la protection des captages d'eau potable et des milieux aquatiques environnants est essentielle pour garantir une eau de qualité. Cela passe par la modernisation des infrastructures d'eau potable, en réduisant les fuites et en optimisant la distribution, mais aussi par la création de zones tampons végétalisées le long des cours d'eau pour limiter l'érosion et les apports en polluants. En protégeant à la fois les captages et les



espaces naturels qui les alimentent, nous garantissons une ressource en eau potable de qualité pour les usagers tout en préservant les écosystèmes aquatiques.

Par ailleurs, Il est aussi recommandé d'encourager des programmes de restauration des cours d'eau dégradés. Ces programmes doivent par exemple comprendre la renaturation des berges et la gestion des sédiments et des déchets. Ces actions permettront de retrouver des écosystèmes aquatiques fonctionnels et résilients.

Le SCoT s'engage à gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau afin de maintenir et d'améliorer la continuité écologique de ces derniers notamment au droit de secteurs et ouvrages prioritaires et à enjeux. Il s'agira plus précisément de ne pas créer les conditions favorables à la discontinuité aquatique notamment pour garantir la libre circulation de la faune piscicole et du transport naturel des sédiments. La protection des cours d'eau et leur restauration le cas échéant sont encouragées notamment au regard des enjeux environnementaux transversaux et de la diversité de la faune locale en lien avec la Trame Bleue générale du SCoT.

3.1.3. Prendre en compte les têtes de bassin versant

Le territoire du SCoT compte trois bassins versants, Dordogne-Amont, Vézère-Corrèze, Isle-Dronne, aux usages diversifiés (agriculture, sylviculture, hydro-électricité, urbanisation, sport et loisir, pêche...). L'Etat Initial de l'Environnement identifiait comme enjeux les besoins de restauration des régimes hydrologiques, de réduction du risque d'inondation, et d'amélioration de la qualité de l'eau en préservant les milieux et les usages.

Ainsi, il est primordial de prendre en compte ces têtes de bassin versant dans l'aménagement. Il sera ainsi question de :

- Préserver les milieux en têtes de bassins versants pour renforcer leur résilience écologique et capacité de régulation d'eau, sauf cas particuliers motivés par l'intérêt général
- Encourager les actions éventuelles de restauration des milieux dégradés dans le cadre d'une approche concertée
- Protéger les zones humides en amont des cours d'eau pour préserver la qualité/quantité de l'eau
- Accompagner la gestion durable des terres agricoles et forestières en particulier dans les têtes de bassins versants.

Une gestion patrimoniale efficace des infrastructures situées en têtes de bassin versant est aussi une façon d'assurer une distribution optimale de l'eau, prévenir les pertes et améliorer la qualité de l'eau en amont. Cela renforcera la résilience des systèmes d'alimentation en eau et contribuera à une meilleure gestion des ressources à l'échelle du territoire.



3.1.4. Protéger, restaurer et valoriser les milieux humides et associés

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel de grande importance en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Les abords de cours d'eau, tels que les ripisylves et les zones d'expansion des crues, sont indispensables au fonctionnement écologique de ces milieux et au maintien de la qualité de l'eau.

Pour protéger et valoriser les milieux humides et associés, il est important continuer le développement des connaissances sur les zones humides sur le territoire. Ces inventaires permettent de mieux connaître et de mieux gérer ces espaces précieux.

En parallèle, il est nécessaire de sensibiliser et de former les acteurs locaux, qu'il s'agisse du monde agricole, des aménageurs ou des riverains. Une meilleure compréhension de l'importance des zones humides leur permettra d'adopter des pratiques de gestion qui favorisent la préservation de ces milieux, tout en mettant en oeuvre la stratégie « Éviter / Réduire / Compenser ». Cette approche pragmatique contribue à anticiper et à intégrer les enjeux environnementaux dans les secteurs sensibles du territoire.

3.2. Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique

Afin de répondre aux **défis du changement climatique** et de s'intégrer pleinement la **transition énergétique**, le territoire s'engage dans une **stratégie bas carbone** ambitieuse. En capitalisant sur les **ressources énergétiques locales** et en respectant les sensibilités écologiques et patrimoniales, le territoire entend **diversifier son mix énergétique**. Ces initiatives, soutenues par des plans comme le **PCAET** de la CABB, ainsi que la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** contribueront non seulement à une production énergétique plus propre mais aussi à une meilleure qualité de vie pour les habitants.

3.2.1. Capitaliser sur les ressources énergétiques du territoire

Pour rappel :

- *En 2022, la production d'énergie renouvelable sur le territoire s'élève à 112 GWhs. Avec une répartition de 53 % pour le solaire, 40 % pour l'hydraulique et 7 % pour le bois-énergie.*
- *La consommation totale d'énergie pour le territoire du SCoT était de 1 150 GWhs. Le transport est le secteur le plus énergivore avec 37 % de cette consommation, suivi du secteur résidentiel à 34 %.*

Afin d'accélérer la transition énergétique du territoire pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter en réduisant la dépendance aux énergies fossiles, le territoire vise à diversifier son mix énergétique et renforcer sa résilience économique et sociale face aux chocs énergétiques.

Le développement du mix énergétique repose sur l'exploitation des atouts territoriaux tout en respectant les sensibilités écologiques, paysagères et patrimoniales sud-corréziennes :

- Pour l'énergie solaire :
 - Il s'agira de privilégier l'implantation de solaire thermique et photovoltaïque sur les espaces déjà artificialisés (ombrières sur parkings, espaces délaissés urbanisés, espaces d'activité, Projet d'Allasac, etc.), et du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments (en priorité les bâtiments publics)
 - L'agrivoltaïsme est un secteur de production dont l'intérêt est à prendre en compte en tant qu'activité accessoire à l'activité principale agricole, d'autant plus lorsqu'il contribue à soutenir le pastoralisme et l'élevage local. Son développement implique le respect des normes en vigueur notamment pour veiller à ce qu'il soit lié à des activités réellement agricoles, et soit réversible



(notamment le Décret n°2024 318 du 8 avril 2024 relatifs au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers).

- Le document cadre de la Chambre d'Agriculture en cours d'élaboration constitue un document à prendre en compte pour l'admissibilité de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol sur des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- En outre sur l'ensemble du territoire, les patrimoines protégés au titre du patrimoine remarquable doivent être pris en compte.
- L'agrivoltaïsme est un secteur de production dont l'intérêt est à prendre en compte en tant qu'activité accessoire à l'activité principale agricole, d'autant plus lorsqu'il contribue à soutenir le pastoralisme et l'élevage local. Son développement implique le respect des normes en vigueur notamment pour veiller à ce qu'il soit lié à des activités réellement agricoles, et soit réversible (notamment le Décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatifs au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers). Le document de la Chambre d'Agriculture en cours d'élaboration constitue un document à prendre en compte.
- L'hydroélectricité constitue une source d'énergie renouvelable clé pour le territoire, il est question de soutenir les ouvrages existants et de soutenir les potentiels nouveaux petits ouvrages hydroélectriques qui pourraient apparaître, tout en restant cohérent avec les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau.
- La filière méthanisation pourra aussi être développée de manière responsable pour diversifier le mix énergétique en valorisant les déchets organiques et favorisant l'économie circulaire. Il s'agit là d'un potentiel économique, notamment pour le monde agricole et les milieux ruraux que ce soit en autoconsommation ou en réinjection dans le réseau.
- L'incinération des déchets avec récupération d'énergie pourrait aussi être davantage développée. L'énergie générée pourrait alimenter des réseaux de chaleur, fournissant ainsi une source de chauffage durable. À ce titre, la future usine de valorisation énergétique (UVE) à Saint-Pantaléon-de-Larche permettra de transformer les déchets en électricité, chaleur ou vapeur, cette dernière étant notamment destinée à l'usine Blédina à Brive-la-Gaillarde, constituant un exemple concret de circuit local efficace.
- D'autres types de production d'énergies renouvelables peuvent être explorées, comme les éoliennes si la topographie, la qualité d'intégration dans le paysage et la consultation de la population le permettent.



3.2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour une amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie sur le territoire

Pour rappel :

- *Les émissions de gaz à effet de serre du territoire du SCoT Sud Corrèze s'élevaient à 913 247 tonnes de CO2 en 2016.*
- *Le secteur du transport routier en est le premier contributeur.*

Que ce soit dans les domaines de l'habitat, des mobilités et des usages quotidiens le territoire a pour objectif de diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre pour offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants et préserver ses écosystèmes. La qualité de l'air est une priorité, car elle influence directement la santé publique et le bien-être.

D'une part, il s'agit de promouvoir la sobriété énergétique à travers la conception et l'organisation de projets urbains favorisant le bioclimatisme, l'utilisation de matériaux biosourcés, et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments. L'amélioration de la performance énergétique du bâti existant est à ce titre prioritaire, ce qui inclut la lutte contre la précarité énergétique. La réduction de la consommation d'énergie et l'intégration de technologies propres visent également à limiter les émissions de polluants atmosphériques, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air.

Par ailleurs, l'organisation du développement territorial selon une armature lisible qui vise à encourager les transports collectifs, le covoiturage, et les mobilités douces participe à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et de manière générale de la pollution atmosphérique.

Enfin, promouvoir l'économie circulaire et valoriser les sous-produits des activités locales (agricultures, sylvicultures, etc), participe aussi à cette stratégie bas carbone, tout en limitant les sources de pollution.



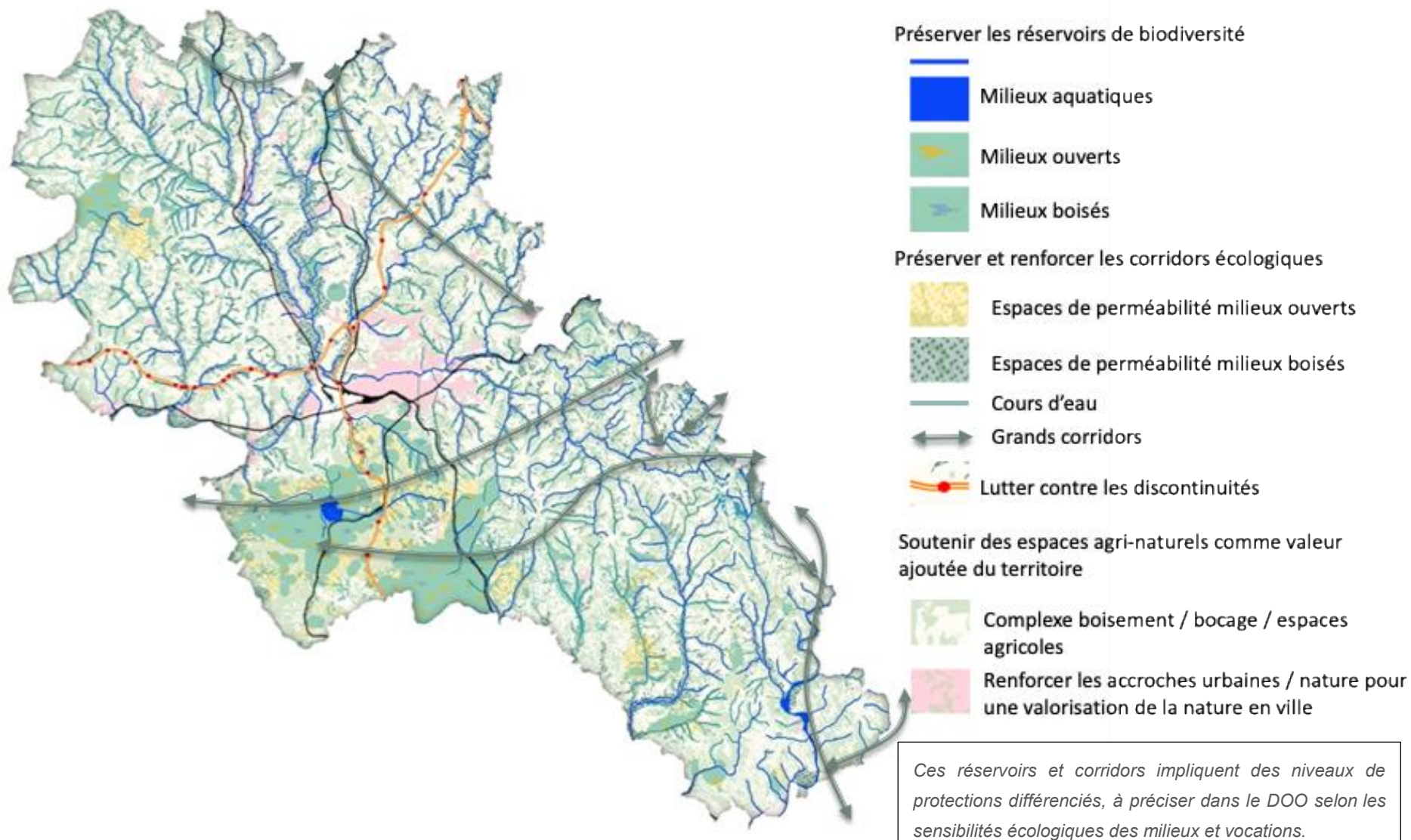
3.3. Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité

Afin de contribuer à l'objectif de non-perte nette de biodiversité et de garantir la préservation, le renforcement et la restauration de la Trame Verte et Bleue, le SCoT entend développer des mesures adaptées et favorables à la création, la préservation, le renforcement et la restauration des différentes sous-trames du territoire en :

- **Préservant les réservoirs de biodiversité,**
- **Préservant, renforçant et restaurant les corridors et les perméabilités écologiques**
- **Préservant les espaces écologiques identitaires du territoire**
- **Préservant la trame noire du territoire**

Carte de la Trame Verte et Bleue

(Source : SRCE et SRADDET Nouvelle-Aquitaine, INPN - Traitement : EAU)





3.4. Conforter le support agro-forestier au service des sols vivants

Le **soutien des sols vivants** est un enjeu majeur pour le SCoT, qui repose sur une **gestion harmonieuse et durable des espaces agricoles et forestiers**. Ces espaces, essentiels pour la biodiversité et l'économie locale, doivent être **préservés et valorisés** afin de garantir leur pérennité et leur rôle dans l'écosystème. Une approche intégrée, favorisant la complémentarité entre agriculture et foresterie, permet de **renforcer la résilience des sols** face aux défis environnementaux actuels, tels que le changement climatique et l'urbanisation croissante. Cet objectif vise à **protéger et valoriser les espaces productifs agricoles, maintenir la diversité forestière, et garantir un réseau fonctionnel de haies**, en mettant l'accent sur la durabilité, la biodiversité et la coopération entre les acteurs locaux.

3.4.1. Maintenir la diversité forestière et de ses milieux associés en tenant compte des nécessités d'adaptation au changement climatique

Dans le cadre du SCoT, il est essentiel de définir des objectifs clairs pour la gestion des forêts et des milieux associés du territoire. Ces objectifs visent à répondre aux multiples défis de la gestion forestière, notamment la préservation de la biodiversité, la valorisation économique durable et l'adaptation au changement climatique. Un bon entretien des forêts est nécessaire pour aborder ces enjeux de biodiversité et pour maintenir une attractivité touristique et paysagère.

Pour répondre aux enjeux du territoire sur la gestion forestière, il est important de garantir la préservation et l'entretien de ces écosystèmes forestiers, tout en facilitant l'accès du public à la nature. Cela permet de protéger les forêts et d'entretenir les chemins pédestres, répondant ainsi aux enjeux de biodiversité, et aux enjeux d'usages.

Il est nécessaire de soutenir une gestion forestière durable qui intègre les spécificités locales pour diversifier les types de peuplements, favorisant un renouvellement progressif et le maintien d'une santé forestière optimale. En outre, il est important de promouvoir une diversité des essences forestières, cette diversité permet une meilleure adaptation des forêts aux variations climatiques, renforçant ainsi leur résilience face aux impacts du changement climatique.

Il est aussi important de promouvoir une valorisation économique de la ressource forestière à travers des secteurs comme le bois d'œuvre, d'industrie, le bois-énergie, dans le cadre d'une gestion durable. Cela crée des opportunités économiques tout en garantissant une gestion responsable des forêts.

Enfin, il convient de veiller à une meilleure cohérence entre les différents zonages réglementaires, notamment en tenant compte des Espaces Boisés Classés (EBC), permettant une approche équilibrée entre préservation et valorisation de la ressource

3.4.2. Garantir un réseau fonctionnel de haies

Pour garantir un réseau fonctionnel de haies dans le territoire Sud-Corrézien, il est essentiel de préserver le réseau de haies existant et de restaurer celles qui ont perdu leur fonctionnalité de corridors écologiques. Le maintien et la revitalisation de ces haies sont indispensables pour favoriser la biodiversité locale et maintenir les écosystèmes en bonne santé. Prendre en compte les mailles de haies pour différents usages, dont le maintien et la protection des réseaux, en particulier dans les secteurs situés en pente, est un aspect clé de cette démarche.

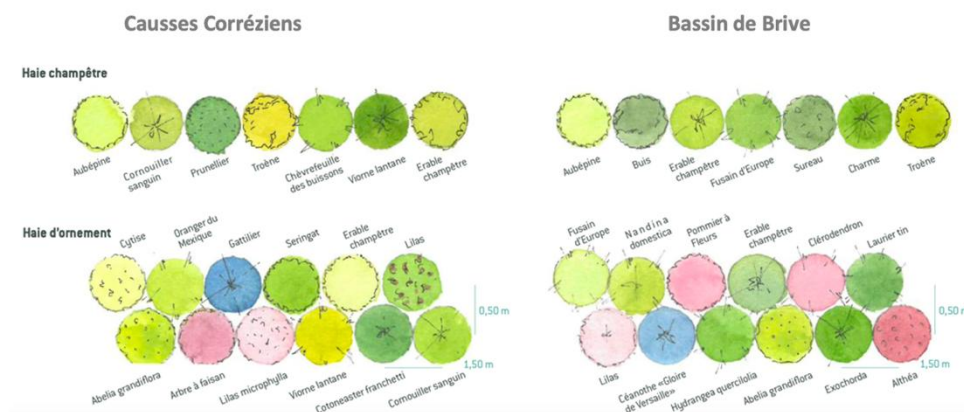
La plantation de nouvelles haies doit être développée dans les secteurs affectés par l'uniformisation du paysage et confrontés à des pressions foncières et urbaines considérables. Favoriser la diversité des haies est essentiel pour renforcer la résilience écologique et paysagère du territoire.

Une diversité d'espèces végétales assure une meilleure adaptation aux conditions climatiques changeantes et contribue à la beauté et à la richesse du paysage local. Les haies champêtres et d'ornement, comme celles illustrées par les exemples du CAUE dans les Causses Corrèziens et le Bassin de Brive, montrent la diversité végétale qui peut être utilisée pour ces plantations. Ces illustrations soulignent l'importance de sélectionner des espèces adaptées aux spécificités locales pour garantir leur intégration réussie dans le paysage.

Favoriser le dialogue entre les parties prenantes, notamment le monde agricole, les gestionnaires d'espaces naturels et les associations environnementales, est une étape clé pour la réussite de ce projet. Une collaboration étroite assurera que les haies répondent aux besoins écologiques tout en soutenant les activités agricoles.

Il est aussi important de promouvoir les haies de manière pérenne en tant qu'outil multifonctionnel. Elles offrent de nombreux avantages, comme la protection contre le vent, l'amélioration de la qualité du sol et la création d'habitats pour la faune, ce qui en fait un élément indispensable du paysage rural. Les haies peuvent aussi constituer un rôle d'écrin paysager amenant une valeur esthétique certaine.

Exemple de haies champêtres et de haies d'ornement possibles (Source : « Osez les haies variées en Corrèze », CAUE Corrèze, septembre 2024)





3.5. Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales

La **préservation et la valorisation des milieux spécifiques locaux fragiles** sont capitales pour maintenir la richesse écologique et l'identité unique du Sud Corrèze. Ces milieux, tels que les **causses**, les **charmaies** et les **chênaies pubescentes**, abritent des **écosystèmes variés** et des **espèces emblématiques** qui contribuent à la biodiversité locale. Les **efforts de conservation** doivent s'étendre également aux **forêts de pente** et aux **forêts âgées**, qui jouent un rôle vital dans la structure écologique de la région. En complément, des initiatives comme la mise en place d'une **Trame Noire**, permettra de créer des corridors écologiques qui protègent les habitats des **espèces nocturnes locales** et réduisent la pollution lumineuse. Cette approche assure la préservation des habitats naturels, mais aussi la promotion de pratiques de **développement durable** et de **sensibilisation publique**, renforçant ainsi **l'attractivité et l'identité écologique du territoire**.

3.5.1. Protéger et valoriser des milieux spécifiques locaux fragiles tels que les causses, les charmaies et les chênaies pubescentes

Le territoire du SCoT Sud Corrèze abrite des milieux naturels variés et riches en biodiversité, notamment les causses, les charmaies et les chênaies pubescentes. Ces écosystèmes sont essentiels pour le maintien de la biodiversité locale et la préservation d'espèces emblématiques telles que la Psoralée bitumineuse et la Leuzée. Les causses, caractérisés par leurs pelouses xériques et rocheuses, offrent un habitat unique à de nombreuses espèces végétales et animales. De même, les charmaies et chênaies pubescentes, qui prospèrent sur des sols calcaires et bien drainés, abritent une diversité biologique importante et jouent un rôle clé dans le maintien des équilibres écologiques locaux.

Pour valoriser et protéger ces milieux spécifiques locaux fragiles, il est essentiel de mettre en place des programmes de conservation et de mise en valeur de ces milieux spécifiques. Cela inclut des mesures de surveillance, de restauration (lorsque cela est possible) et de sensibilisation pour assurer leur préservation à long terme. Ces programmes visent à maintenir la biodiversité et à préserver les caractéristiques uniques de ces écosystèmes.

Il est aussi nécessaire d'identifier et de préserver les écosystèmes naturels caractéristiques des causses, comprenant notamment les pelouses xériques ainsi que des espèces emblématiques telles que la Psoralée bitumineuse et la Leuzée. Ces espèces sont représentatives de la richesse écologique du territoire et leur protection participe au maintien de l'intégrité des habitats naturels.

Enfin, maintenir une agriculture favorable à ces espaces écologiques et promouvoir des pratiques forestières durables qui préservent la diversité biologique des charmaies et des chênaies pubescentes est essentiel. Cela peut être accompli en favorisant des méthodes d'exploitation douces qui respectent la biodiversité et les cycles naturels. La mise en œuvre de projets de restauration et de renaturation des charmaies et des chênaies pubescentes est aussi encouragée. Ces projets doivent favoriser la régénération naturelle des peuplements et la réintroduction des espèces végétales caractéristiques, contribuant ainsi à la restauration des écosystèmes dégradés.



3.5.2. Protéger et maintenir des forêts de pente et des forêts âgées

Les forêts de pente et les forêts âgées constituent aussi des milieux spécifiques propres au paysage forestier du Sud Corrèze. Ces forêts, situées sur des terrains souvent abrupts et difficiles d'accès, présentent une structure complexe et une grande diversité d'espèces. La forêt de Couzage, par exemple, est une forêt ancienne qui occupe le causse dominant le Lac du causse, avec des pentes souvent abruptes dissociées de la ZNIEFF "Boisements de pente de la forêt de Couzage". Cette forêt est composée de chênaies pubescentes et de charmaies neutro-calicoles, hébergeant une flore et une faune riches et variées, y compris des espèces patrimoniales comme le Bacchante (*Lopinga achine*) et diverses espèces de chiroptères.

Ces forêts de pente nécessitent une gestion adaptée des phénomènes de mouvements de terrain et de ruissellement, en respectant la topographie locale. Quant aux forêts âgées, leur gestion durable et leur entretien sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

3.5.3. Mettre en place une Trame Noire à l'échelle du territoire

La mise en place d'une Trame Noire est un outil pour valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles et protéger les espèces emblématiques locales du SCoT. En créant un réseau de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité, cette initiative vise à protéger et restaurer les habitats des espèces nocturnes, comme les chauves-souris, en réduisant la pollution lumineuse et les pressions induites par l'urbanisation à proximité des espaces sensibles. Cela réduit donc les impacts négatifs de l'éclairage artificiel sur les espèces nocturnes et promeut des pratiques de développement urbain plus durables et respectueuses de l'environnement.

Développer des infrastructures et des aménagements urbains respectueux de la biodiversité nocturne y participe. Ces aménagements doivent prendre en compte les besoins des espèces nocturnes et minimiser l'impact des lumières artificielles. En réduisant la pollution lumineuse, les perturbations des cycles naturels sont atténuées ce qui crée un environnement plus favorable pour les espèces nocturnes.

Le développement d'un tourisme étoilé est une autre voie pour valoriser ces milieux fragiles. Encourager des activités qui mettent en valeur la beauté du ciel nocturne, permet de sensibiliser le public à l'importance de la protection des habitats nocturnes et de la réduction de la pollution lumineuse.

3.6. Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrins naturels

L'**intégration harmonieuse** entre les zones urbaines et les espaces naturels est essentielle pour promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement. Créer une **symbiose** entre les **aménagements urbains** et les **écrins naturels** permet d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi renforcer la **résilience** des écosystèmes face aux défis environnementaux actuels. Cette approche vise à concevoir des infrastructures urbaines qui **respectent et valorisent les écosystèmes locaux**, tout en répondant aux besoins croissants de la population urbaine. Les initiatives telles que la **désimperméabilisation** des sols, la création de **corridors écologiques** et l'intégration de **solutions fondées sur la nature** jouent aussi un rôle clé dans cette stratégie. Elles permettent de concilier développement urbain durable et préservation de la biodiversité.

3.6.1. Favoriser la désimperméabilisation et les initiatives de nature en ville

Pour rappel :

- *La part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire est généralement inférieure à 10 %, témoignant d'une faible présence de végétation dans les espaces urbanisés.*

Pour favoriser la désimperméabilisation et encourager les initiatives de nature en ville, il est essentiel de s'appuyer sur la biodiversité urbaine pour relever les défis sociétaux et environnementaux tels que l'adaptation au changement climatique, la santé publique, ainsi que la qualité et la quantité de l'eau. La mise en place de Trame Verte et Bleue en milieu urbain, particulièrement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, est un levier important pour atteindre ces objectifs. Il s'agit par exemple de prendre en compte les fossés, haies et bosquets, ainsi que les lignes d'écoulement naturelles des eaux. La création de "respirations vertes" dans le tissu urbain, comme des noues de régulation/infiltration et des mares biologiquement actives, permet de tamponner et d'infiltrer les débits ruisselés, contribuant ainsi à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la promotion d'un environnement urbain sain et durable.

Un des outils à utiliser pourrait être la végétalisation d'espaces urbains (espaces qui se trouvent aussi bien dans les villes que dans les bourgs ruraux, caractérisés par exemple par des places centrales minéralisées, etc.) en privilégiant les végétaux d'origine locale. Cela permet non seulement de préserver la biodiversité, mais aussi de garantir une meilleure adaptation des plantations aux conditions locales. Poursuivre les efforts de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics, tels que les cours d'écoles, parkings et trottoirs, contribue à améliorer la gestion des eaux pluviales et à réduire les îlots de chaleur urbaine. Cet enjeu de végétalisation existe tout autant pour les espaces privés où il est de la même façon capitale d'encourager la naturalisation que ce soit dans les jardins, sur les toitures, etc. Ceci passe notamment par la



sensibilisation des habitants et des acteurs locaux à la biodiversité en milieu urbain et rural. L'éducation et la sensibilisation jouent un rôle clé dans l'acceptation et la promotion de ces initiatives.

D'autre part, la désimperméabilisation ne se limite pas uniquement à la végétalisation des espaces urbains, mais englobe également des actions de renaturation, telles que la restauration des sols, la réhabilitation des cours d'eau et la reconstitution d'écosystèmes naturels. Ces initiatives permettent de rétablir les cycles naturels de l'eau, d'améliorer la qualité des sols et de renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques.

La gestion durable des espaces de biodiversité en ville implique aussi l'adoption de pratiques telles que le maintien d'un couvert permanent, la gestion différenciée des espaces verts, la réduction/absence de pesticides dans les jardins et espaces verts, ainsi que l'intégration de l'agroforesterie. Ces pratiques permettent de créer des écosystèmes urbains résilients et riches en biodiversité.

3.6.2. Intégrer des solutions fondées sur la nature dans l'aménagement urbain

Les solutions fondées sur la nature sont définies comme des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Les solutions fondées sur la nature jouent un rôle important dans la conception des nouveaux quartiers et bâtiments. Il est essentiel d'intégrer la biodiversité en utilisant des toitures végétalisées, des murs végétaux ou encore en créant des cavités pour refuges à oiseaux, batraciens, reptiles et chauves-souris.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est aussi une possibilité pour préserver et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés. Ces actions permettent non seulement de relever directement les défis sociétaux de manière efficace et adaptative, mais aussi d'assurer le bien-être humain tout en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux sont des éléments clés pour le succès de ces initiatives. Informer et engager les communautés locales sur les bénéfices des solutions fondées sur la nature permet de renforcer leur participation et leur soutien.



3.7. Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne

Les **paysages naturels** et le **patrimoine bâti** du Sud Corrèzien constituent des éléments essentiels de la **richesse écologique, culturelle et touristique** du territoire. Leur **préservation** et leur **valorisation** sont fondamentales pour maintenir la biodiversité, renforcer l'**identité locale** et accroître l'**attractivité** de la région. En intégrant des approches durables et respectueuses des **spécificités locales**, il est possible de créer un cadre de vie harmonieux, tout en répondant aux défis contemporains tels que le changement climatique et le développement économique. Cet objectif explore diverses stratégies pour protéger et mettre en valeur ces ressources précieuses, en favorisant une synergie entre les aspects environnementaux, patrimoniaux et socio-économiques.

3.7.1. Adopter une approche intégrée entre paysages, protection de la biodiversité et qualité du cadre de vie

Il est important de préserver l'identité du territoire à travers sa diversité paysagère, qui constitue un support fondamental de la diversité biologique. La richesse des paysages locaux, comme les hauts plateaux corréziens, les grandes vallées en gorges, les bas plateaux ondulés du Limousin, le Causse corrézien et le Pays des buttes, contribue à l'attractivité (aussi bien touristique que résidentiel) et à l'identité unique de la région.

Pour encourager le rétablissement de la biodiversité et l'intégration paysagère des espaces urbains, il est nécessaire de s'appuyer sur l'aménagement des zones périurbaines. Ces zones jouent un rôle clé dans la reconquête de la biodiversité en créant des continuités écologiques entre les milieux naturels et les espaces urbanisés.

Il est également important de préserver et promouvoir les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire. Qu'ils soient exceptionnels ou plus courants, ces espaces contribuent de manière significative à la qualité écologique et paysagère de la région. Leur valorisation et leur renforcement écologique, par le biais de pratiques de gestion durable et d'aménagement paysager, sont essentiels pour maintenir la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.

3.7.2. Mettre en valeur l'accès visuel au paysage et les transitions entre espaces urbains et espaces naturels / agricoles

Pour mettre en valeur l'accès visuel au paysage et les transitions entre espaces urbains et espaces naturels ou agricoles, il est important de maîtriser l'étalement urbain et de préserver les coupures d'urbanisation. Cela permet d'éviter les phénomènes de conurbations et le mitage des espaces naturels ou agricoles, assurant ainsi une transition harmonieuse entre les zones urbaines et rurales.

Il est également nécessaire d'assurer la qualité des entrées des villes, des bourgs et des villages. Cela peut être accompli en aménageant des espaces avec des caractéristiques paysagères et urbaines distinctives, favorisant une circulation apaisée et réduisant les séparations dans



l'environnement urbain. Ces aménagements contribuent à améliorer l'esthétique des entrées de ville et à créer des zones de transition agréables et fonctionnelles.

De plus, il est essentiel de conforter la notion d'écrin « verts » autour des bourgs, villages, et autres zones habitées, sans fermer le paysage. Cela signifie préserver et valoriser les espaces verts périphériques pour maintenir une connexion visuelle et écologique avec les zones naturelles environnantes. Ces écrins verts jouent un rôle clé dans la qualité de vie des habitants et dans la protection de la biodiversité locale.

Enfin, pour intégrer l'urbanisation dans les pentes et améliorer la qualité visuelle des lignes de crêtes à forte covisibilité, il est important d'enrayer le développement urbain linéaire et sans profondeur le long des voies. Cela évite la dégradation visuelle et préserve l'intégrité paysagère. Il est aussi question de préserver des cônes de vue et des fenêtres visuelles sur le paysage environnant, permettant ainsi de maintenir des perspectives ouvertes et de valoriser les vues panoramiques offertes par le territoire. Le principe général est de stopper l'urbanisation lâche sur les lignes de crêtes, cependant pour les villages dont le centre historique se trouve sur ces lignes, il ne s'agit pas d'interdire tout développement ou toute extension, mais plutôt de privilégier des développements plus qualitatifs et respectueux du cadre paysager.

3.7.3. Valoriser le patrimoine bâti sud-corrézien

Pour valoriser le patrimoine bâti du Sud Corrèze, il est important de maintenir et promouvoir l'identité architecturale distinctive du territoire. Cela inclut la préservation du patrimoine bâti tant exceptionnel que vernaculaire, notamment dans les centres-bourgs et centres-villes.

Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir des formes urbaines diversifiées qui respectent les spécificités locales. Ces formes doivent répondre aux exigences actuelles et futures en matière de transition et d'évolution des modes de vie. En adoptant des approches urbanistiques qui intègrent ces spécificités, il est possible de créer des environnements urbains harmonieux et fonctionnels.

Répondre aux enjeux de préservation du patrimoine architectural nécessite également de prendre en compte la rénovation énergétique. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la conservation des caractéristiques historiques des bâtiments et la mise en œuvre de solutions énergétiques modernes. Cela permet de maintenir la valeur patrimoniale tout en améliorant l'efficacité énergétique.

Enfin, aménager des espaces publics conviviaux aux abords des patrimoines, ainsi que leur mise en lumière, contribue à renforcer l'attrait des sites historiques. Ces aménagements permettent non seulement de valoriser le patrimoine bâti, mais aussi de créer des lieux de rencontre et de convivialité pour les habitants et les visiteurs.

3.7.4. Les paysages et le patrimoine comme levier d'attractivité touristique

Pour utiliser les paysages et le patrimoine comme levier d'attractivité touristique, il est important de continuer la mise en valeur des patrimoines historique, bâti et naturel. La promotion de ces éléments patrimoniaux renforce l'attrait du territoire pour les visiteurs tout en préservant son identité locale.

Il est par exemple nécessaire d'organiser des points de vue panoramiques sur le paysage. Des sites d'observation bien aménagés, avec des infrastructures adaptées permettant aux visiteurs de profiter pleinement des vues exceptionnelles offertes par le territoire.

Favoriser l'intégration environnementale des équipements et pratiques touristiques est un autre aspect clé. Cela signifie concevoir et mettre en place des installations touristiques qui respectent et préservent l'environnement naturel, tout en offrant une expérience enrichissante et durable aux visiteurs.

Poursuivre l'aménagement d'itinéraires de découverte à travers les paysages naturels et les sites patrimoniaux est un autre levier d'action pour diversifier l'offre touristique. Des activités telles que les randonnées et le vélo permettent aux touristes de découvrir la beauté naturelle et le patrimoine culturel de la région de manière active et immersive.

Le développement du tourisme, en tant que secteur économique d'avenir, doit viser à attirer non seulement des touristes, mais aussi de futurs habitants potentiels. Cela passe par la protection et la valorisation des ressources patrimoniales et naturelles, véritables vitrines de l'identité locale.



Source : Photographies prises sur le territoire, février 2023.